



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 FÉVRIER 2019

Conformément à l'article L2121 alinéa 25 du C.G.C.T.

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE VI NGT ET UN FEVRIER , à 19h00

Le Conseil municipal de la commune de Verneuil-en-Halatte, dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 14 Février 2019, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSAUX, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Mr. MASSAUX, Maire

Mr LAHAYE - Mme LAULAGNET - Mme PAPI - Mr VAN GEERSDAELE – Mme THERESINE – Mr KELLNER

Adjoins au Maire

Mme COCU – Mme PARENT - Mr SAROUILLE – Mme MAILLOT – Mme PELTIER - Mme FUENTES – Mr LENAIN –
Mme GUILBERT – Mme CZEKAJ – Mr CHAMEREAU - Mr GALLAND - ***Conseillers Municipaux***

Pouvoirs : Emmanuelle ZAREMBA (*pouvoir à Mme PAPI*) - Christian LAMOUR (*pouvoir à Mr VAN GEERSDAËLE*) - Daniel BOULANGER (*pouvoir à Mme COCU*) – Jean-Philippe LEBAILLIF (*pouvoir à Mr KELLNER*) - Bruno CHALLIER (*pouvoir à Mr GALLAND*)

Excusés : Fabien LORTHIOIS, Corinne GEINDREAU, Franceline LEGRAND, Guy MONNOYEUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif.

Secrétaire de séance : Emmanuelle MAILLOT

Le compte rendu de la séance du 20 décembre est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales.

N° Décision	Date	Thème	Affaires
73/2018	13/12/2018	Marché	Avenant au marché avec VERDAD 60700 PONTPOINT un avenant pour le renouvellement de la conduite d'eau potable située à la Rue des Bois. Le montant de l'avenant au marché s'élève à 9 470,00€ HT, soit un nouveau montant total du marché de 148 292,39€ HT.
74/2018	19/12/2018	Contrat	Contrat avec ERMHES 35504 VITRE pour l'entretien de l'élévateur à l'école élémentaire Jules Ferry. La durée du contrat est de 5 ans à compter du 1er janvier 2019. Le montant annuel de la prestation est de 770.79€ HT.
75/2018	19/12/2018	Contrat	Contrat avec ERMHES 35504 VITRE pour l'entretien de l'élévateur à l'école maternelle Jules Ferry. La durée du contrat est de 5 ans à compter du 1er janvier 2019. Le montant annuel de la prestation est de 696.50€ HT.

76/2018	20/12/2018	Affaires financières	Demande de complément de subvention au Conseil Départemental de l'Oise au taux le plus élevé possible pour la construction et aménagements d'un terrain de Football synthétique. Le coût supplémentaire de l'opération est estimé à 152 851,17€ HT.
77/2018	26/12/2018	Affaires financières	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise au taux le plus élevé possible pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel. Le coût global de l'opération est estimé à 113 205 € HT.
78/2018	26/12/2018	Affaires financières	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise au taux le plus élevé possible pour l'extension d'un cabinet médical au 5bis rue Victor Hugo. Le coût global de l'opération est estimé à 96 921 € HT.
79/2018	26/12/2018	Affaires financières	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise au taux le plus élevé possible pour la réfection de la toiture de l'école maternelle Jean de la Fontaine. Le coût global de l'opération est estimé à 116 638€ HT.

Registre des décisions - Année 2019

N° Décision	Date	Thème	Affaires
01/2019	17/01/2019	Contrat	Contrat avec Electricité du Thelle pour l'entretien de l'éclairage public et des terrains de sport. La durée du contrat est de 1 an à compter du 20 janvier 2019. Le montant annuel du contrat est de 13 493,00€ HT.
02/2019	17/01/2019	Affaires Générales	Convention d'occupation précaire et révocable pour un logement de type 3 sis, 1 Allée des Granges, avec Mme Odette GONCALVES MOREIRA . La convention prendra effet le 1er février 2019. La redevance due s'élèvera à 550 euros hors charges.
03/2019	05/02/2019	Affaires financières	Demande de subvention auprès de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) au taux le plus élevé possible pour la réfection de la toiture à l'école maternelle Jean de la Fontaine. Le coût global de l'opération est estimé à 116 638€ HT.
04/2019	05/02/2019	Affaires financières	Rectificatif sur la demande de subvention pour l'aménagement du parc intergénérationnel auprès du Conseil Départemental de l'Oise . Le coût global de l'opération est estimé à 121 843 € HT au lieu de 113 205 € ht comme indiqué sur la décision n°77/2018.
05/2019	05/02/2019	Fêtes & Cérémonies	Contrat d'animation avec EURO France Animations pour l'organisation d'une soirée dansante le samedi 30 Mars 2019 à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation est fixé à 550€ net.

URBANISME

2019-01 Acquisition de deux parcelles foncières

Messieurs Laurent et Thierry BARBAUT, madame Nathalie BARBAUT, copropriétaires, ont proposé à la commune de vendre deux parcelles foncières, cadastrées AS33 (635 m2) et AS37 (399 m2) qui sont situées en bordure de l'Oise au lieudit « le rivage ».

La commune est déjà propriétaire de nombreuses parcelles voisines et notamment autour de l'étang communal à proximité. De ce fait, ces parcelles constitueront une réserve foncière.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition moyennant le prix de 1 €/m² soit la somme totale de 1 034€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2241-1 du Code Général Des collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L.1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la passation des actes,

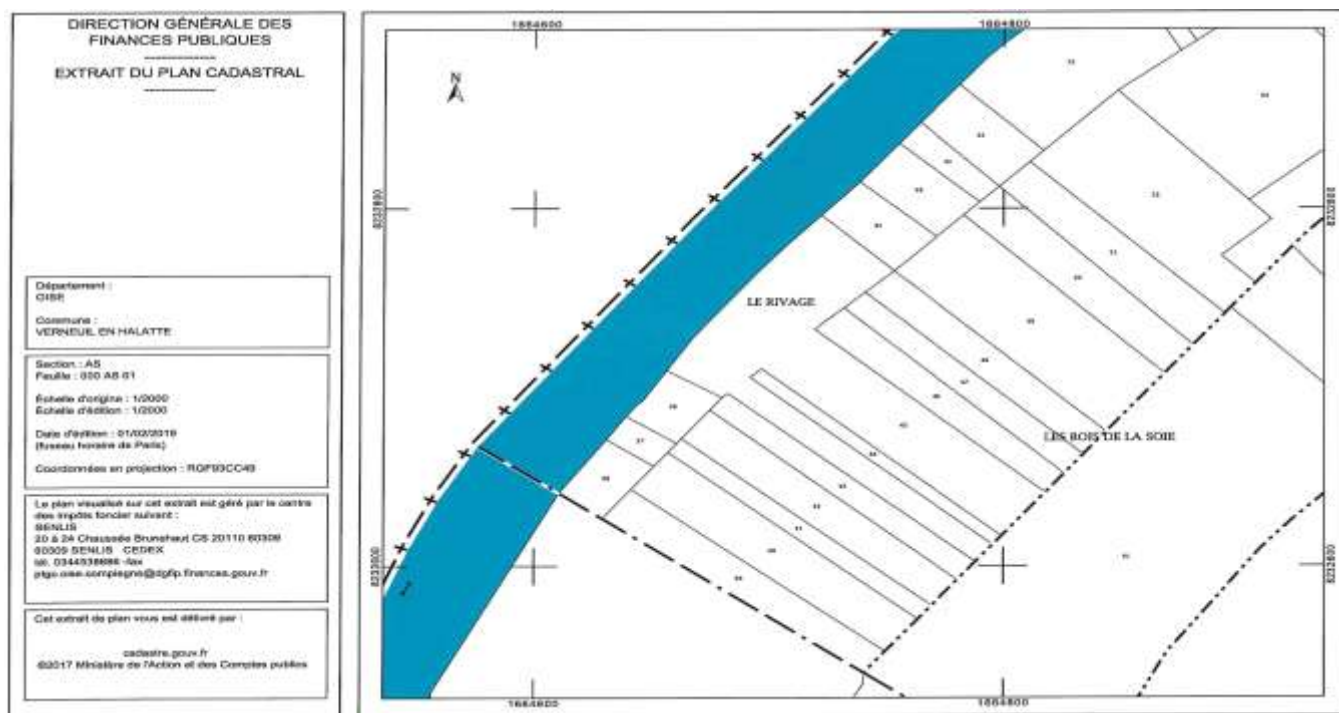
VU l'article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'acte notarié,

CONSIDERANT que ces acquisitions ne font pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000 €, un avis de France domaine n'est pas nécessaire,

CONSIDERANT l'intérêt public de ces acquisitions foncières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir les parcelles cadastrées AS33 (635 m²) et AS37 (399 m²) situées au lieudit « Le rivage » appartenant aux consorts BARBAUT, copropriétaires, moyennant un prix de 1 034 € soit 1€ du mètre carré.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique par Maître IDASIAK en l'office notarial de Pont-Sainte-Maxence. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge de la commune qui s'y engage expressément.



2019-02 Avis de la commune sur le projet de construction d'une usine de maroquinerie des Ateliers de Verneuil-en-Halatte

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction d'une usine de maroquinerie par les Ateliers de Verneuil-en-Halatte, organisée du 8 janvier au 8 février 2019 et, conformément à l'article 4 alinéa 4 de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur ledit projet au plus tard le 23 février 2019.

L'ensemble des conseillers municipaux ont été informés de la tenue, du déroulement et des modalités de l'enquête publique susvisée et ont reçu une note explicative le 14 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.

2019-03 Maintien en vigueur du PLU de VERNEUIL-EN-HALATTE

Conformément aux dispositions de l'article L.153-27 du Code de l'Urbanisme, le plan local d'urbanisme, approuvé le 22 janvier 2008, doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application (document ci-joint). Cette analyse doit donner lieu à une délibération du conseil Municipal sur l'opportunité, ou non, de réviser le PLU.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer et d'adopter le projet suivant :

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1218 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

VU la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L. 153-27 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Verneuil-en-Halatte ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2009 approuvant la modification n°1 du PLU ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2013 approuvant la modification n°2 du PLU ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 février 2018 approuvant la modification n°3 du PLU ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une analyse des résultats de l'application du PLU en application de l'article L. 153-27 du Code de l'Urbanisme, et de décider en conséquence du maintien en vigueur du PLU ou de sa mise en révision ;

CONSIDERANT que plusieurs procédures de modification du PLU ont permis d'apporter des adaptations au document d'urbanisme, et ainsi d'en améliorer l'application et d'en faciliter la bonne administration ;

CONSIDERANT que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Pays d'Oise et d'Halatte est entré en révision, et qu'il semble préférable d'attendre que celle-ci soit achevée avant d'engager la révision du PLU, afin d'assurer une entière compatibilité ;

CONSIDERANT que le PLU en vigueur avait fait prévaloir une logique de développement « intra-urbain », évitant autant que possible les perspectives d'extension de l'urbanisation en périphérie de l'espace

aggloméré, et favorisant ainsi la lutte contre l'étalement urbain et la modération de la consommation des espaces agricoles ;

CONSIDERANT que plusieurs programmes de logements locatifs sociaux sont attendus sur la commune, encourageant ainsi une diversification de l'offre en logements et favorisant un rattrapage progressif vis-à-vis du taux minimal de 20 % exigé par la loi ;

CONSIDERANT que l'extension du Parc d'activités « Alata » fait actuellement l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU, et que le développement du Parc d'activités pourra par ailleurs à l'avenir intéresser aussi l'ancien site de l'IGN, site qui est classé au PLU en vigueur en zone urbaine (UF) et où une modification du PLU pourra donc suffire s'il s'avérait nécessaire d'y apporter des adaptations réglementaires ;

CONSIDERANT que le PLU en vigueur ne présente pas de graves risques de nuisances, ou d'atteintes au paysage et à l'environnement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sa proposition de validation pour maintenir le PLU en vigueur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider l'analyse des résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'annexée à la présente délibération,
- de maintenir le PLU de la commune en vigueur.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2019-04 Créance éteinte suite à une décision de justice

Suite à l'effacement de la dette par le tribunal de commerce de Beauvais de Monsieur Boubaaya M Barek relative à des impayés de classe de découverte, de livre emprunté et non rendu et de consommation d'eau potable, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en créance éteinte la somme de 100,25€ au budget principal et 218,70€ au budget annexe d'eau potable.

Les dépenses correspondantes seront imputée au compte 6542 « créance éteinte sur cote irrécouvrable » des budgets idoines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 22 voix « pour » et 1 voix « contre », adopte les dispositions ci-dessus.

1 voix « contre » : Mr LENAIN

2019-05 Vente d'un véhicule tracteur d'occasion

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le tracteur municipal CASE IH 845 n'étant plus utilisé, il est nécessaire de le sortir de l'inventaire de la commune par sa mise en vente.

Ce véhicule a été mis en service en 1989 avant d'être acquis par la commune en 2005. Il est amorti et sa valeur vénale est faible.

La commune a donc passé une annonce sur le site de vente aux enchères Agorastore et la meilleure offre d'achat est de 8700 € par Monsieur Cyril Lebrun à Doullens en France.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer et de valider le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le tracteur de marque CASE IH, modèle 845 acquis par la commune en 2005, qui était affecté aux espaces verts, n'est plus utilisé.

Vu l'annonce publiée par la commune pour recueillir des offres de rachat de ce véhicule,

Vu l'offre reçue par la commune par monsieur Cyril Lebrun pour le rachat du véhicule pour la somme de 8 700€.

Considérant que l'offre précitée est la plus élevée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De l'aliénation du tracteur de marque CASE IH modèle 845 au profit de monsieur Cyril Lebrun, 8 hameau de Freschevillers 80600 Doullens, pour la somme de 8 700€.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession dudit véhicule,

2019-06 Vente d'un véhicule autocar d'occasion

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancien autocar municipal n'étant plus utilisé, il est nécessaire de le sortir de l'inventaire de la commune par sa mise en vente.

Ce véhicule a été mis en service en 2004 avant d'être acquis par la commune ; il est amorti et sa valeur vénale n'est pas très élevée.

La commune a donc passé des annonces auprès d'un organisme Européen spécialisé de vente d'autocars et la meilleure offre d'achat est de 8 000€ par la SARL l'Agence A Event Paris à Thiais.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer et de valider le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'autocar de marque Temsa, modèle Safari acquis par la commune en 2008, qui était affecté au transport scolaire, n'est plus en état de service et est devenu non conforme aux normes actuelles,

Vu les annonces publiées par la commune pour recueillir des offres de rachat de ce véhicule,

Vu l'offre reçue par la commune par la SARL l'Agence A Event Paris pour le rachat du véhicule pour la somme de 8 000€.

Considérant que l'offre précitée est la plus élevée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De l'aliénation de l'autocar de marque TEMSA modèle Safari au profit de la SARL L'agence A Event Paris 1 rue des Alouettes 94329 Thiais pour la somme de 8 000€.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession dudit véhicule.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2019-07 Rapport et présentation du débat d'orientations budgétaires 2019 – Budget ville et budgets annexes

Conformément à la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par les articles L2121-10 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur relatif aux orientations générales du budget 2019, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du rapport et du débat d'orientations budgétaires 2019.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire du Rapport d'orientations budgétaires 2019 et des documents d'informations ci-joints.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 ***Budget ville et budgets annexes***

Présenté en Commission des finances du 13 février 2019.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat d'orientations budgétaires (DOB).

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif.

Afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la Loi, la délibération sur le DOB 2018 permettra de prendre acte de la tenue de ce débat.

L'article L.2312-1 du CGCT institue qu' « un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ».

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a apporté quelques modifications à ce dispositif :

Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

Deux mois avant l'examen du budget, le Maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil Municipal.

Le D.O.B. des EPCI doit désormais être transmis obligatoirement aux communes membres ;
Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL : REcul DE LA CROISSANCE

Les prévisions de croissance des entreprises s'avèrent fortement malmenées par de nombreux aléas tels que la guerre commerciale qui voit s'affronter la Chine et les Etats-Unis, les conséquences du Brexit, l'instabilité politique croissante, la volatilité des marchés financiers et le ralentissement de la croissance économique mondiale.

La Banque Mondiale (BM) dans un nouveau rapport prévoit que la croissance économique mondiale devrait fléchir cette année pour passer d'un taux (révisé à la baisse) de 3% en 2018 à 2,9% en 2019 dans un contexte d'accentuation des risques de détérioration des perspectives. Les échanges commerciaux internationaux et l'activité manufacturière mondiale faiblissent, les tensions commerciales restent vives et les marchés financiers exercent de fortes pressions sur certains grands pays émergents.

La Banque centrale américaine (Fed) a abaissé ses prévisions de croissance et d'inflation pour 2019.

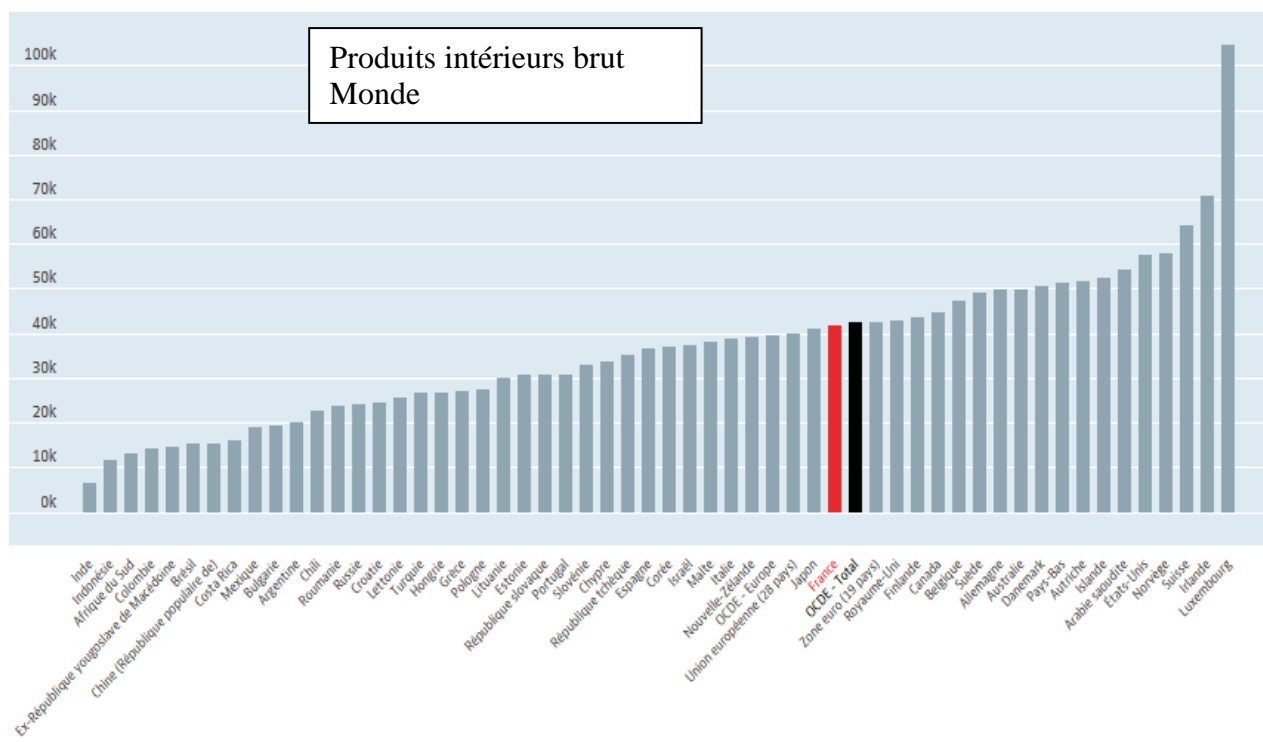
Elle table sur une hausse du Produit intérieur brut (PIB) américain de 2,3% en 2019 contre 3% en 2018. S'agissant de l'inflation, elle l'anticipe à 1,9% pour 2019 comme 2018.

Le recul de la croissance chinoise (6,7% contre 6,9%) est incontestable ! Reste à savoir à partir de quand l'économie chinoise serait impactée avec un ralentissement beaucoup plus marqué.

Dans les perspectives pour 2019, la première inquiétude, selon les économistes, vient des pays émergents qui dépendent de l'épargne du reste du monde. La prudence plus marquée des investisseurs conjuguée à la hausse des taux d'intérêt américains qui draine les capitaux vers les États-Unis crée un contexte dans lequel les pays émergents, les plus vulnérables, ceux qui ont un déficit courant, une inflation élevée et des finances publiques dégradées, ont toutes leurs chances de constater que leur croissance ralentit.

Au Royaume Uni, les prévisions pour 2019 diffèrent énormément d'une institution à l'autre, reflétant le poids des incertitudes qui pèsent sur le résultat du Brexit. Alors que l'*Office for Budget Responsibility* (agence de prévision indépendante du gouvernement) prévoit une croissance à 1,3 % pour 2019, la Banque d'Angleterre estime ce taux à 1,7 %.

En somme, il y a une grande inquiétude pour le Royaume Uni ; il n'y a pas de stratégie de négociation du gouvernement et les données économiques paraissent moins dynamiques. Le Brexit pèsera sur les années à venir.



Le produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché est mesuré comme les dépenses en biens et services finaux moins les importations.

ZONE EURO : LA REPRISE S'ESOUFFLE

Selon l'INSEE, dans un contexte international qui reste incertain et marqué par les tensions protectionnistes, l'activité économique dans la zone euro montre des signes d'essoufflement. Elle ne croîtrait que d'environ 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2019.

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé avoir revu en baisse sa prévision de croissance pour 2019, intégrant le ralentissement plus marqué qu'attendu observé ces derniers mois. La BCE prévoit désormais une croissance de 1,7% du produit intérieur brut (PIB) des 19 pays ayant adopté la monnaie unique, contre 1,8% prévu en septembre dernier.

Elle maintient sa prévision d'une expansion du PIB de 1,7% en 2020 et sa première prévision de croissance pour 2021 est de 1,5%. Concernant l'inflation, l'institution a légèrement relevé sa prévision de 2018 à 1,8% mais elle a abaissé sa prévision pour 2019 à 1,6% contre 1,7%. Elle table sur une hausse des prix de 1,7% en 2020 puis de 1,8% en 2021. La BCE s'est fixé pour objectif un taux d'inflation à moyen terme légèrement inférieur à 2%.

La BCE a mis fin à son plan de soutien à l'économie de la zone euro en entérinant l'abandon, fin décembre 2018, de son vaste arsenal anti-crise et tout en soulignant les risques croissants pesant sur la conjoncture en zone euro. En trois ans et demi, l'institut de Francfort aura injecté sur le marché la somme faramineuse de 2.600 milliards d'euros, à un rythme mensuel de 80 milliards d'euros.

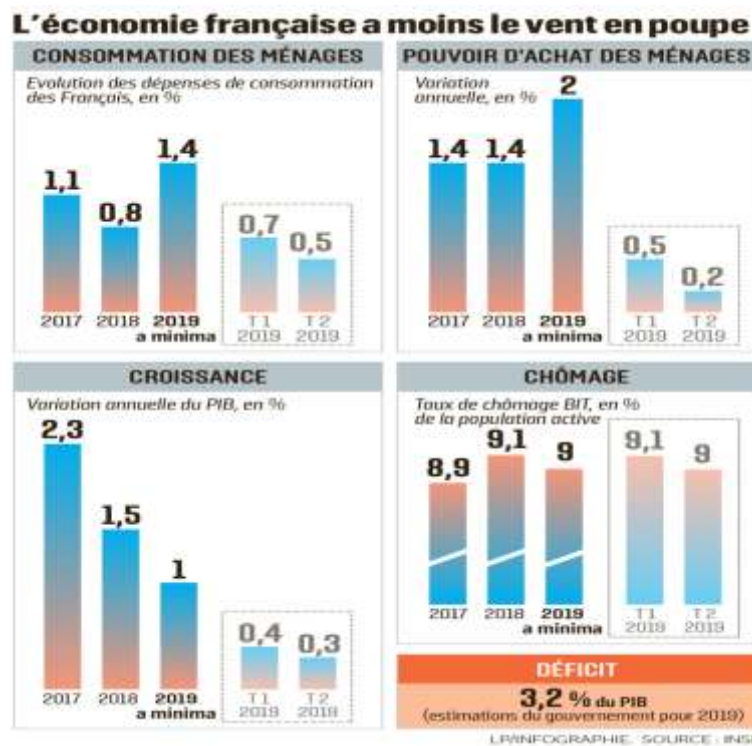
Le chômage dans la zone euro a enregistré en fin d'année 2018 une baisse inattendue pour reculer à son niveau le plus bas depuis plus de dix ans, selon des données publiées par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

France : UNE CROISSANCE QUI RALENTIT

En moyenne annuelle, l'acquis de croissance pour la France en 2019 serait de +1,0 % à mi-année (après +1,5 % prévu pour l'ensemble de l'année 2018). L'acquis de croissance du pouvoir d'achat (mesuré au niveau global) serait de +2,0 % à la mi-2019 (après +1,4 % sur l'ensemble de l'année 2018).

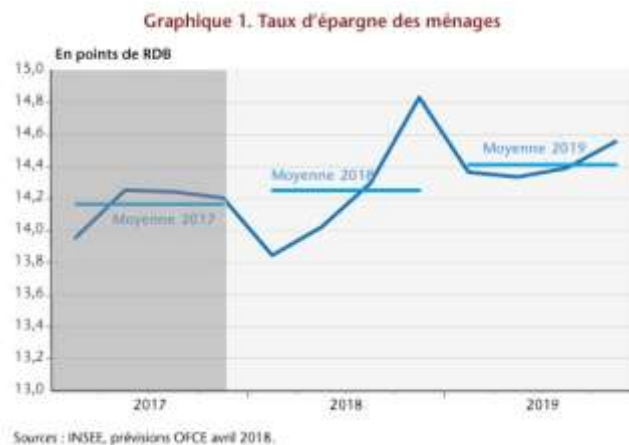
	2016	2017	Est. 2018	Prév. 2019
Croissance du				
Monde	+3,1%	+3,7%	+3,7%	+3,2%
Etats-Unis	+1,6%	+2,2%	+2,9%	+1,9%
Chine	+6,7%	+6,9%	+6,4%	+6,0%
Zone euro	+1,9%	+2,4%	+2,0%	+1,6%
France	+1,1%	+2,3%	+1,7%	+1,7%
Inflation				
Zone euro	+0,2%	+1,5%	+1,8%	+2,0%
France	+0,2%	+1,0%	+1,8%	+1,4%
Chômage				
France	9,8%	9,1%	8,7%	8,5%

La croissance en 2019 devrait être dans la droite ligne de 2018... en un peu moins bien. Après un taux de croissance l'an dernier estimé pour l'heure par l'Insee à 1,5 %, l'organisme public de la statistique table sur un taux de croissance de 1,3 % cette année. Moins que ce que prédit la Banque de France (1,5 %) et, surtout, moins que ce qu'ambitionne le gouvernement, qui a construit son budget 2019 sur une prévision de croissance de 1,7 %.



Le pouvoir d'achat des Français devrait retrouver des couleurs cette année (+ 2 % par rapport à 2018).

La crise des Gilets jaunes a entraîné l'injection de 10 à 12 milliards d'euros dans l'économie, ce qui aura un effet de relance keynésienne à court terme.



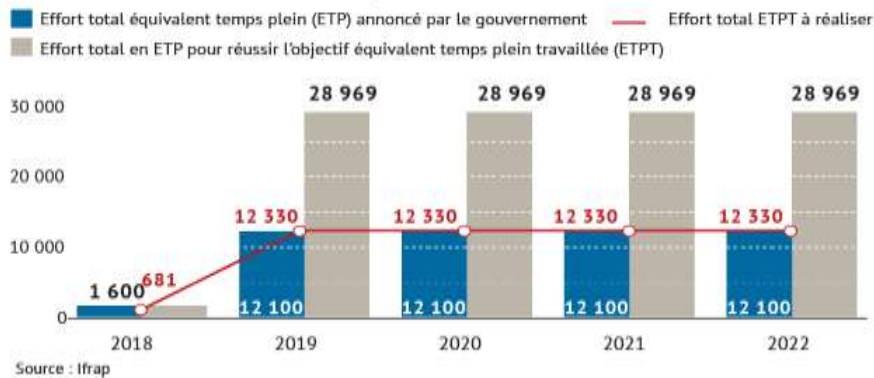
L'évolution du taux de chômage constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne leur taux d'épargne toujours assez élevé (14,4%).

Les effectifs de la Fonction Publique Territoriale sont en baisse depuis 2016 mais ont marqué le pas en 2018.

1600 postes ont été supprimés dans la fonction publique en 2018.
Le gouvernement prévoit la suppression de 12 000 postes par

Fonction publique : le gouvernement doit revoir ses efforts à la hausse

ECART ENTRE L'EFFORT À RÉALISER ET L'EFFORT AFFICHÉ POUR RÉDUIRE DE 50.000 POSTES LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT



VERS UN RETOUR PROGRESSIF DE L'INFLATION

L'inflation a atteint son plus haut niveau depuis six ans

Selon les chiffres officiels publiés en ce début d'année 2019, l'**inflation en France** a ralenti à 1,6% sur un an en décembre, grâce à la baisse des cours du pétrole, mais **devrait atteindre en 2018 son plus haut niveau en six ans**, pesant sur un pouvoir d'achat au cœur des préoccupations des Français et des revendications des Gilets jaunes. La croissance prévisionnelle pour 2019 est de 1,7%.

Pas de remontée spectaculaire des taux d'intérêt prévue en 2019

Cette tendance à la baisse est une aubaine pour les ménages modestes qui souhaitent **accéder à la propriété**. Pour preuve, la part des accédants percevant moins de 3 SMIC par mois a augmenté de manière significative entre septembre 2017 et septembre 2018. De 37,2 % à 41 % dans le neuf et de 36,2 % à 39 % dans l'ancien.

Tous les futurs propriétaires doivent cependant faire face à la **hausse des prix et la baisse des aides de l'Etat** qui encouragent l'allongement de la durée des prêts. 225 mois soit environ **19 ans en moyenne** en octobre. Une situation déjà observée dans les années 2006-2007.

Alors que les prévisionnistes tablaient sur une remontée significative des taux durant l'été 2019, les dernières spéculations sont nettement moins alarmistes. L'année 2018 s'est achevée sur une moyenne de 1,45 %, celle attendue **pour 2019 ne devrait pas excéder 1,9 voire 2 %**.

Redressement des finances publiques : 2019, année noire

L'année 2018 s'est terminée, pour le budget de l'Etat avec un déficit de 76,1 milliards d'euros soit 8,4 milliards de plus qu'en 2017.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 a été déposé au Parlement le 24 septembre et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale le 10 octobre 2018. Après un premier exercice budgétaire 2018 qui traduisait, en mesures concrètes, les engagements pris pendant la campagne présidentielle, les deux grandes étapes de la discussion budgétaire 2019 ont été beaucoup plus délicates à mettre en œuvre.

La crise des « gilets jaunes », est venue modifier sensiblement l'équation budgétaire. Avec 11 milliards de promesses supplémentaires à financer en urgence, les marges de manœuvre sont faibles. La trajectoire budgétaire va dérailler avec un passage temporaire à 3,2% du PIB en 2019 et une dette voisinant les 99% du PIB.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public effectif	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,2	0,0
dont administrations publiques centrales	-3,3	-3,3	-4,0	-2,7	-2,4	-1,9
dont administrations publiques locales ⁽¹⁾	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
dont administrations de sécurité sociale	0,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8

A ./LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES



La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) fixe un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de toutes les collectivités territoriales correspondant à un taux de croissance maximal annuel de 1,2% de 2018 à 2020 puis 1,3% à compter de 2021, appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en valeur et à périmètre constant.

En 2019 et 2020, les collectivités auront certainement plus de difficultés à respecter cette trajectoire du fait de la reprise du plan sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations et d'une augmentation très probable de l'inflation.

- **L'endettement** est placé sous surveillance rapprochée puisqu'une nouvelle règle prudentielle institue, à partir de 2019, un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités (plafond national de référence : seuil de 11 à 13 années).
- **La croissance** de l'investissement du secteur public local devrait atteindre 7% en 2019 après 6,8% en 2018.
- **Les dotations** pour l'investissement du secteur communal : les montants seront stables par rapport à 2018 : dotation de soutien à l'investissement local et dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les communes éligibles (ce ne fut pas le cas pour Verneuil-en-Halatte en 2018).
- **Le fonds de compensation** de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : la Loi de finances 2018 avait instauré l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 d'une réforme des modalités de gestion du FCTVA avec comme objectif de simplifier, rendre moins coûteux, et améliorer la sécurité juridique du dispositif de gestion de cette compensation qui représente plus de 5 milliards de dépenses pour l'Etat et qui est allouée aux collectivités en contrepartie de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement et partiellement de fonctionnement. Il s'agit de la mise en place d'un mécanisme d'automatisation qui se substituerait à la gestion manuelle du FCTVA. Pour des raisons techniques, la réforme s'appliquerait avec un an de retard soit au 1^{er} janvier 2020.
- **La dotation globale** de fonctionnement (DGF) sera maintenue au niveau de son enveloppe globale de 2018 ; Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population, de richesses et tiendra compte de la péréquation entre les collectivités du bloc communal et en faveur des collectivités les plus fragiles.
- **La Taxe d'habitation** (TH) : En baisse au bénéfice d'environ 80% des ménages assujettis (exonération à hauteur de 65% de la taxe à acquitter). La perte d'une partie de cet impôt local sera compensé par dégrèvement par l'Etat, ce dernier se substituant aux contribuables. Après une première baisse de 3,2 milliards en 2018, la baisse de la deuxième tranche devrait atteindre 3,8 milliards en 2019. L'exonération totale pour 2020 n'a pas été confirmée (hors résidences secondaires). L'année de référence (pour le taux d'imposition et les abattements) retenue pour le calcul des éventuelles compensations est 2017.



- **Réforme électorale** : L'entrée en vigueur de cette réforme est le 1er janvier 2019, les premières élections concernées seront donc les Européennes du 26 mai 2019. Pour rappel, cette réforme a modifié les modalités d'inscriptions sur les listes afin de lutter contre l'abstention et réduire les non-inscrits. Les lois de 2016 prévoient la mise en place au 1er janvier 2019 du REU le Répertoire Electoral Unique, le Maire est désormais seul responsable des inscriptions et radiations, chaque commune est également dotée d'une commission de contrôle afin de vérifier et examiner les décisions du maire et les recours administratifs.
- **Prélèvement à la source** : Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur au 1er janvier 2019.
A compter de cette date, cet impôt est prélevé directement sur les salaires, pensions de retraite ou allocations chômage. La réforme fiscale a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus
- **Expérimentation d'agences comptables** : Le lancement, à titre expérimental d' « agences comptables » rapprochant les services comptables des collectivités territoriales est acté pour trois ans reconductibles. L'Etat pourra déléguer, par convention, la réalisation des opérations relevant de la compétence exclusive du comptable public.

Les péréquations horizontale et verticale

En 2019, les dotations de péréquation augmenteront au détriment de la dotation forfaitaire au sein de la DGF.

Comme depuis quelques années déjà, les dotations d'aménagement qui comprennent notamment les dotations de solidarité urbaine et rurale vont augmenter de 90 millions d'euros chacune en 2019, contre respectivement 110 et 90 millions en 2018.

Ces augmentations sont purement comptables dans la mesure où, l'enveloppe de la DGF 2019 étant quasi-identique à 2018 soit 26,9 milliards (DGF communale et départementale), l'abondement provient exclusivement de l'écêtement de la dotation forfaitaire des communes et de celle de compensation des EPCI.

En d'autres termes, les collectivités s'aideront intégralement elles-mêmes en 2019.

Les finances publiques - Repères

La dette publique intègre l'ensemble des emprunts contractés non seulement par l'Etat, mais aussi par les établissements publics, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales. La dette de l'Etat, qui représente 80 % de la dette publique, ne doit pas être confondue avec le déficit, situation dans laquelle se trouve le budget annuel quand les dépenses sont plus importantes que les recettes.

Toutefois, les deux indicateurs sont liés : c'est le cumul des déficits, année après année, qui fait varier l'encours de la dette de l'Etat, c'est-à-dire le montant total des emprunts restant à rembourser. Au 1^{er} janvier 2019, la dette publique a dépassé 2 360 milliards d'euros (99% du PIB). Elle a augmenté de 95 milliards en 2018.

Elle était de 1 833 milliards d'euros en 2012 et 827 milliards d'euros en 2000.
La France s'endette toujours de 2 665 € chaque seconde.

La dette publique par habitant est de 37 445 €.

La dette publique par ménage est de 74 891 €.

Les intérêts payés pour la dette en 2018 sont estimés à 40 milliards d'euros.

L'exécutif devra en outre composer avec la dette de la SNCF Réseau, que l'Insee a décidé d'intégrer à la dette publique, sans attendre sa reprise officielle prévue en 2020 - ce qui devrait accroître le déficit de 0,1 point du PIB.

Le point d'indice de la fonction publique a été gelé du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 1^{er} juillet 2016 (+0,6%) et au 1^{er} février 2017 (+0,6%). Il est de nouveau gelé pour 2019.

Le gouvernement a publié un décret en décembre 2017 pour geler le PPCR en 2018 et le reporter au 1^{er} janvier 2019.

Le protocole PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) est entré en application en 2016 (catégorie B), au 1^{er} janvier 2017 (catégories A et C). Les grilles seront revalorisées de 4 à 6 points et une partie du régime indemnitaire sera transformée en points de la fonction publique.

Les facteurs exogènes sur les finances communales en 2019 (points saillants)

➤ Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2019 : **+2,2%**

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2018 sur un an ressort à +2,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...).

- Les charges patronales pour la CNRACL sont stabilisées à 30,65% au 1^{er} janvier 2019 après plusieurs années de progression.

- Impact de l'augmentation du SMIC en janvier 2019 (+1,56%)

- Hausse sur les tarifs d'assurance : les augmentations devraient cependant être plus contenues pour l'automobile (1% à 1,5%) que pour l'habitation (3%) ou la complémentaire santé (2,5%).

- Quatrième année de coût en année pleine de l'abandon de l'instruction des autorisations d'urbanisme par l'Etat (depuis le 1^{er} juillet 2015).

- Cotisation annuelle au SDIS : 246K€ (+2,8%).

- Hausse des taxes sur les carburants ; Le prix du gazole est aligné sur le prix de l'essence sans plomb. La hausse prévue de la taxe carbone devrait être gelée au niveau de 2018, avec un taux maintenu à 44,6 euros la tonne contre 55 € prévus initialement.

- Impact des hausses sur les prix du gaz +20% en 2018.

- Le prix de l'électricité, gelé par le gouvernement fin 2018 devrait repartir fortement à la hausse en 2019.

- Taxe d'habitation : le gouvernement a promis de compenser « à l'euro près » le manque à gagner pour les communes mais la base de calcul reste fixée sur l'année 2017.

Les budgets des familles

En 2018, la pression fiscale s'est beaucoup accrue sur les Français. Le produit de la CSG a augmenté de 25 milliards d'euros (Mds €), soit 25 %, avec un taux rehaussé de 1,7 % dès le 1^{er} janvier pour tout le monde. Il n'a été compensé par une baisse pleine de cotisation qu'à compter du 1^{er} octobre, et seulement

pour les salariés du secteur privé. C'est évidemment ce qui explique la baisse du pouvoir d'achat des Français en 2018.

L'exonération de taxe d'habitation est discriminatoire puisque 20 % des Français en sont écartés, et elle pénalisera, à terme, l'autonomie des communes.

- **Hausse du barème de l'impôt sur le revenu** (+1,6%). Le barème 2019 a été revalorisé en fonction de l'indice des prix hors tabac.
- **Le crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile** ne sera pas modifié.
- **Le crédit d'impôt pour la transition énergétique** : L'article 182 de la loi de finances pour 2019 reconduit le CITE d'un an tout en étendant le dispositif à de nouvelles dépenses.
- **L'éco-prêt à taux zéro** L'éco-PTZ évolue en 2019. L'article 184 de la loi de finances pour 2019 proroge l'éco-prêt à taux zéro jusqu'en 2021, et modifie ses conditions d'application au 1er juillet 2019.
- **Le gaz** : impact des hausses de 2018 (+20%). Baisse de 1,9% au 1^{er} janvier et augmentation prévue de 3 à 4% en février ou mars 2019.
- **Alimentation** : La Loi alimentation promulgué le 1^{er} novembre 2018 aura pour effet de contraindre la grande distribution d'augmenter en moyenne de 6,3% (institution d'une marge minimale obligatoire) des produits de consommation courante pour mieux rémunérer les agriculteurs.
- **Contribution Sociale Généralisée** : Impact de la hausse de 1,7% au 1^{er} janvier 2018 (gain pour les salariés du secteur privé ; égalité pour les fonctionnaires et baisse de pouvoir d'achat pour les retraités et les professions libérales).
- **Augmentation de l'indice des loyers** : L'IRL INSEE (Indice de Référence des Loyers) du 4^e trimestre 2018 est en hausse de +1,74 % par rapport au 4^e trimestre 2017, à 129,03. Il y aura donc **augmentation des loyers** au 1^{er} trimestre 2019, si la clause est prévue au contrat.
- **Allocations familiales** : Les montants des allocations familiales ont augmenté pour la dernière fois le 1^{er} avril 2018, avec une hausse de 1 %. Les plafonds de ressources qui modulent ces montants augmentent également au 1^{er} janvier 2019.
- **Pas d'augmentation** de la redevance audiovisuelle en 2019. Elle reste fixée à 139€.
- **Maintien de l'impôt sur la fortune** immobilière de façon à inciter les épargnants aisés à investir dans les entreprises. Le seuil d'imposition reste fixé à 1,3 millions d'€ de patrimoine net mais seuls les actifs immobiliers font partie de la base d'imposition.
- **Pouvoir d'achat** : Après une baisse en 2018, les mesures prises par le gouvernement devraient avoir un impact positif sur le pouvoir d'achat des Français selon l'Insee (prime d'activité – hausse des minimas sociaux – baisse de la CSG pour les retraités qui perçoivent entre 1200€ et 2000€). L'institut s'attend à une accélération du pouvoir d'achat de 2% à mi-2019.
- **Taxe d'habitation** : En 2018, 80% des contribuables étaient concernés par la diminution de 30% de leur taxe d'habitation (exemple d'une personne seule : revenu fiscal de référence inférieur à 27K€). En 2019, nouvelle baisse de 35% et en 2020 suppression des 35% restants. Concernant les 20% des foyers qui continuent de payer, la question reste posée. Le coût de la mesure s'élevait, l'an dernier à 3,2 milliards d'euros. Sa montée en puissance en 2019 porte la facture à 7 milliards d'euros pour le budget de l'Etat (pour un total de 10,1 milliards d'euros en 2020).
- **Heures supplémentaires** : Supprimée en 2012, la défiscalisation des heures supplémentaires est rétablie. Elles sont également exonérées de cotisations sociales.

B ./ Ville de Verneuil en Halatte - Synthèse exercice budgétaire 2018

L'année 2018, comme précédemment s'est déroulée avec le souci permanent de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Pour les ressources, il est désormais certain que la dotation globale de fonctionnement ne sera plus un élément important des recettes communales et restera au niveau actuel ou sera à terme supprimée.

La municipalité maintient ses engagements de ne pas augmenter la pression fiscale communale ; c'est ce qui a été fait depuis 2011 car il est tenu compte de la conjoncture comme des difficultés économiques des ménages.

Il convient aussi de contenir autant que possible les charges à caractère général dans un contexte d'inflation qui s'est établi à environ 1,7% en 2018.

La ville a continué de se désendetter (1114 € en moyenne chaque jour), c'est plus que l'an dernier (934€/jour) et le moment était venu, en juin 2018, de résoudre le problème d'un emprunt structuré car le taux applicable au nouvel emprunt à taux fixe, était très bas.

Il a été obtenu, après négociation, un taux fixe de 0,61% pour le nouveau prêt majoré d'une indemnité de « rupture » de 417 000€. Le remboursement de cette somme sur la durée résiduelle n'aura que peu d'effet sur l'endettement communal qui s'établit désormais au niveau de la strate. Le capital restant dû pour 2019 sera quasi-identique à celui de 2018 et continuera de décroître à partir de 2020 (sans emprunt nouveau).

Le plan d'action 2018 prévu en investissement a été autofinancé sans qu'il ait été nécessaire de lever un nouvel emprunt.

En ce qui concerne les résultats de 2018 :

- Les recettes réelles de fonctionnement baissent d'environ 1,72% par rapport au CA 2017 en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de la baisse des produits de service et de gestion. Le taux de réalisation des recettes totales par rapport au budget primitif 2018 de 104,6% (hors report).
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 2,3% par rapport au CA 2017. Le taux de réalisation des dépenses totales par rapport au budget primitif est de 103,8% avec prise en compte des opérations de cessions.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 100 K€ et permettra de couvrir sans difficulté le besoin de financement en investissement (25K€).
- Le résultat de clôture passe de 1 507 K€ en 2018 contre 2 150 K€ en 2017.
- L'épargne brute représente 933 K€ (926 € en 2017) et l'épargne nette à 526 K€ contre 584 K€ en 2017.
- Le taux d'épargne brute passe de 19,13% en 2017 à 19,60% pour 2018.
- Les dépenses d'équipement sont réalisées à hauteur de 59%.
- Les recettes reportées sont plus élevées que l'an dernier : 380 K€ contre 81K€ en 2017 et les dépenses à 127 K€ en raison des travaux engagés qui se termineront en 2019.
- L'excédent global d'investissement sera de l'ordre de -25 K€ en 2018 (contre -743 K€ en 2017).

Perspectives, orientations et plan d'action pour 2019

Dans le respect des engagements pris au début du mandat et des nouvelles contraintes imposées aux collectivités, le ROB 2019 intègre :

- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externes.
- Le gel des taux des taxes communales pour la neuvième année consécutive.
- La préservation, dans toute la mesure du possible d'une capacité d'autofinancement permettant de financer les dépenses d'investissement majoritairement par l'épargne et non par une augmentation de l'encours de la dette.
- L'adaptation du programme pluriannuel d'investissement en fonction des budgets annuels.
- La diminution progressive des intérêts d'emprunt concomitante avec celle de l'encours de la dette.
- La poursuite de la politique de désendettement après la suppression d'un emprunt structuré en 2018.
- La recherche permanente de recettes tous azimuts.

2019 sera la dernière année pleine du mandat en cours et, de nouveau, celle d'importants investissements structurants pour la commune (2 800 K€ prévus au BP).

Ainsi, L'exercice budgétaire 2019, pour les grandes lignes, devrait être celui de la réalisation de deux grands chantiers : d'abord la réhabilitation d'une partie de l'ancienne ferme Vanhoutteghem.

Les anciennes écuries, rénovées accueilleront l'école de musique, un bureau pour le comité de jumelage et pourront être utilisées, le cas échéant, par les scolaires. Un cabinet d'architecte a été retenu et les travaux ont débuté fin janvier 2019 après plusieurs mois de préparation et d'études (rappel : l'édifice est situé dans un périmètre classé monuments historiques).

L'opération est estimée par la Société d'Aménagement de l'Oise (S.A.O.) à environ 775 K€ HT.

Subséquentement, le prieuré pourrait être libéré de toute activité et faire l'objet d'une restauration.

Ensuite, le programme de construction de 40 logements par la CDC Habitat (ex-SNI) devrait enfin démarrer, le permis de construire a été déposé et est en instruction. La commune accompagnera cette réalisation par la création d'une nouvelle voirie et l'aménagement des réseaux entre la rue de l'égalité et la salle des fêtes (850 K€).

Un effort plus important que les années précédentes sera réalisé pour l'aménagement des trottoirs (150 K€).

L'aménagement de l'aire de jeux rue de l'égalité dans un objectif intergénérationnel (140K€).

Des travaux de mise aux normes électriques dans les bâtiments communaux et le changement du paratonnerre de l'église sont prévus pour une enveloppe de 60 K€.

La réfection de la toiture de l'école Jean de la Fontaine (150 K€)

Une étude de faisabilité par un architecte agréé par l'ABF sera lancée pour déterminer les travaux nécessaires à la restauration du Manoir Salomon de Brosse (16 K€).

Un parking sera aménagé à la mairie (40 K€).

La ville réalisera des travaux au 5 bis, rue Victor Hugo pour la création d'un deuxième cabinet médical qui permettra l'installation d'un jeune médecin généraliste qui officie déjà pour des remplacements d'un omnipraticien sur site (150 K€).

La cavée Lerambert a fait l'objet d'une étude de faisabilité en vue de son aménagement et les travaux d'effacement des réseaux pourront commencer (130K€).

Il sera, comme chaque année, proposé de réserver des crédits destinés à l'acquisition de terrains en vue de constituer des réserves foncières ou de favoriser l'implantation de logements aidés (20K€).

Le traitement du cadre de vie ne doit pas se relâcher et le niveau important des animations et activités qui sont organisées en intra sera maintenu. L'animation qui a été créée en 2016 (fête de la bière) a connu, de nouveau, un important succès et sera reconduite pour 2019.

Les bons résultats des quatre années écoulées devraient permettre d'autofinancer la majeure partie des investissements prévus et, s'il en était besoin, d'équilibrer la section d'investissement par un emprunt avec des taux qui sont encore très faibles actuellement.

Pour le financement des grands projets cités ci-dessus, des demandes de subvention d'équipement ont déjà été envoyées et, si elles sont acceptées, permettront de réduire significativement les coûts des infrastructures prévues.

Les tarifs des services, des salles pour les usagers extérieurs et les entreprises ont été votés en décembre 2018 hors taxes à la demande des services de l'Etat qui récupéreront la TVA ; les autres tarifs pour les vernoliens ne devraient pas subir d'augmentation exceptés l'inflation pour quelques-uns.

Les repas pris dans les cantines intégreront, le cas échéant, des charges de personnel qui évoluent en raison du GVT et des facteurs exogènes imposés par la réglementation ainsi que les éventuels progressions des prix du marché de restauration (et donc des matières premières).

Les dépenses courantes seront ajustées aux besoins avec une marge suffisante pour faire face aux imprévus notamment dans le secteur des charges générales ainsi que pour la masse salariale (marge de sécurité).

Le nombre d'emplois permanents et partiels restera stable en 2019, après restructuration en septembre 2018, car il est la réponse aux besoins des services rendus à la population. Toutefois, une incertitude a émergée pour la reconduction des emplois aidés de la commune sachant que le gouvernement a annoncé une forte baisse de ses aides voire un arrêt de financement de ces contrats. A la fin de 2019, il ne devrait plus rester qu'un seul emploi de cette nature dans les services municipaux.

Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 6,94% et répond aux dispositions réglementaires qui prescrivent un taux minimum de 6 %.

La commune dispose de 10,85 agents communaux EQTC pour 1000 habitants. La moyenne de la strate est de 13,2 (919 communes de 3 500 à 4 999h source INSEE).

Autant que possible, les achats seront écoresponsables. Il n'y a pas d'achat ni d'épandage de produits phytosanitaires. Une subvention de 8 500€ a été accordée par l'Etat pour 2019, comme bonus écologique, pour l'achat d'un véhicule d'entretien urbain 100% électrique.

Les renouvellements d'ampoules d'éclairage se font avec des LED générant, de fait, des réductions substantielles d'énergie. Sur un peu plus de 1 000 ampoules, ce sont environ 200 lampes LED qui sont prévues d'être installées chaque année.

Il sera réalisé une analyse de la qualité de l'air intérieur des écoles (Loi Grenelle II) au cours du premier semestre 2019.

Comme précédemment, les subventions aux associations feront l'objet d'études très précises de leurs bilans financiers et de leurs activités.

Les investissements reprendront les opérations en cours déjà engagées auxquelles s'ajouteront les opérations nouvelles.

Le soutien aux seniors, au travers du budget du CCAS, restera toujours une des priorités municipales et la subvention annuelle versée au CCAS sera ajustée du fait de l'évolution du nombre de bénéficiaires des actions et animations mises en place déduction faite des éventuels dons reçus.

Conformément aux souhaits de la municipalité, il n'est pas prévu de faire évoluer les taux de la fiscalité communale.

Les hypothèses budgétaires 2018/2024 indiquent qu'il n'y aurait pas d'effet ciseau pour les 5 années à venir.

Les charges réelles de fonctionnement resteront encore très épiées et sont faiblement évolutives malgré les contraintes liées aux obligations normatives.

Les marchés publics continueront d'être négociés âprement. Les dépenses inopportunes ont été éradiquées et s'il s'en découvrait encore, seraient impitoyablement chassées.

2/ Les Budgets annexes de la commune

Notes explicatives par budget annexe.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

En section d'exploitation

En 2018, le **résultat d'exploitation** du budget « eau potable » s'établit en déficit à environ -57,5 K€ (recettes 37,1 K€ - dépenses 94,6 K€).

Les recettes de fonctionnement liées à la vente de l'eau (31,9 K€) sont en progression par rapport à 2017 (28,3 K€) sachant que le montant de la surtaxe est passé de 0,15 € en 2017 à 0,35 € en 2018.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'établit au 31/12/2018 à **-16,2 K€** (excédent 2017 : 41,3 € + déficit 2018 : -57,5 K€).

En section d'investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice s'établirait en déficit à **-59,5 K€** (recettes 88,8 K€ - dépenses 148,3 K€).

Les dépenses qui ont été réalisés en 2018 : Réfection du réseau du hameau de La rue des Bois – Etudes pour augmenter le débit du forage de Mont-la-Ville.

L'excédent d'investissement cumulé s'établit au 31/12/2018 à **676,8 K€** (excédent antérieur : 736,3 K€ - déficit 2018 : 59,5 K€).

L'excédent cumulé du budget eau potable s'établit au 31/12/2018 à **environ 660,6 K€** (fonctionnement -16,2 K€ et investissement +676,8 K€).

BUDGET PRIMITIF D'EAU POTABLE 2019

En section d'exploitation :

En recettes essentiellement la surtaxe communale liée à la vente de l'eau pour 103,8 K€ et l'amortissement des subventions pour 5,2 K€.

En dépenses réelles 0,8 K€, des amortissements pour 92 K€ et le résultat reporté 16,2 K€.

En section investissement :

- Immobilisations futures et en reste à réaliser : 763,6 K€
- Amortissements des subventions : 5,2 K€
- Opérations patrimoniales : 9,5 K€

En restes à réaliser : Régénération du forage de la vallée sainte Geneviève et installation d'un déshumidificateur dans le local technique (79,5 K€).

- En recettes : Redevance assainissement 139,3 K€, taxes de raccordements au réseau 26 K€, amortissement des subventions 8 K€ et le résultat reporté de 6,6 K€.

- En dépenses : Les amortissements pour 178,8 K€ et une petite provision de 1 245 € pour d'éventuelles charges de gestion courante.

➤ **En section d'investissement**

- Elle devrait être créditée d'environ 1 163,5 K€, dont 10 K€ en immobilisations incorporelles, 1 145,5 K€ en immobilisations corporelles et en cours pour des travaux dont possiblement une nouvelle tranche de reprise des tampons de voirie (100K€) et des opérations d'ordre pour 8 K€.

Le Budget devrait s'équilibrer :

- **En section d'exploitation à 180 K€**
- **En section d'investissement à 1 163,5 K€**

Il est proposé de diminuer de 0,10€ le tarif de la surtaxe pour 2019 soit 0,80 €HT/m³.



3-/ M 14 – LE BUDGET COMMUNAL

A-COMPTÉ ADMINISTRATIF 2018

Analyse rétrospective

L'analyse du Compte Administratif 2018, devant être confirmée par le compte de gestion du receveur transmis par la perception, permet de dégager les éléments budgétaires suivants :

Pour la section fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de **3 826 K€**, sont en diminution de 88 K€ par rapport aux dépenses enregistrées au CA de 2017 (3 914 K€).

Par rapport au Compte administratif 2017 :

- Les résultats de 2018 ne prennent pas en compte les opérations de renégociation de la dette afin de ne pas altérer la comparaison avec les résultats de 2017.

- Les charges de personnel (2 096 K€) ont diminué de 1%.
Cette réduction résulte d'un redéploiement du temps de travail d'agents partis à la retraite, d'un agent placé en disponibilité et de la fin d'un emploi aidé non refinancé.
- Les charges à caractère général (1 073 K€) ont légèrement augmenté de 4.3 % en raison des évolutions des prix de l'énergie (notamment le gaz) et des coûts d'entretien (voiries-réseaux), maintenance et honoraires.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) s'élèvent à **4 759 K€** et sont inférieures de **1,68%** aux **recettes de 2017 (4 841K€)**.

Le taux de réalisation des recettes totales 2018 par rapport au BP est de 103,3%.

Sans augmentation des taux de fiscalité locale en 2018, les contributions fiscales (**2 781 K€**) ont progressé de 1,16%, comprenant 1% de hausse forfaitaire des bases fiscales.

Avec **l'excédent de fonctionnement reporté**, la section fonctionnement révèle, avant affectation des résultats, **un excédent de clôture de 1 507 K€** (Excédent reporté 1 407 K€ + excédent 2018 de 100 K€) contre 2 150 K€ en 2017.

Pour la section d'investissement :

- Sur l'ensemble des dépenses réelles d'investissement, **2 563 K€** ont été consacrés aux dépenses d'équipement, soit 54.07% des dépenses réelles d'investissement. 126.8 K€ ont, d'autre part, été engagés et seront repris dans le budget 2019.

Le taux de réalisation global par rapport au BP 2018 est de 73,4% contre 49,3% en 2017.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2018 ont été celles des travaux réalisés pour la construction du terrain de football en gazon synthétique, l'aménagement de deux cabinets médicaux au 17, rue Victor Hugo, la réfection des trottoirs, la réfection de la façade de la mairie et des pièces intérieures, la restauration des monuments aux morts et des calvaires, l'accessibilité des écoles avec installation de plateforme ascenseurs, la pose de 6 tableaux blancs informatiques dans les écoles, l'aménagement de nouveaux locaux sanitaires à l'école Ferry.

Le changement d'huisseries à l'école Calmette et à la mairie.

L'isolation des combles de la salle du conseil municipal.

La création d'un « pont de l'amitié à l'étang du manoir Salomon de Brosse et d'un banc du souvenir au monument aux morts place Sarraill.

La consolidation de l'enrochement du chemin de ronde.

L'acquisition et la pose d'appareils de cuisson et des armoires froides pour les cantines.

L'achat de matériels électriques autonomes en remplacement des thermiques pour le service des espaces verts.

La remise en place de vitraux restaurés dans l'église.

Le changement des rideaux et l'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle des fêtes.

L'achat d'un autocar, d'un camion benne, d'une tondeuse autoportée et d'un véhicule de propreté urbaine 100% électrique.

L'acquisition d'une propriété au 3, rue Calmette dans la perspective d'élargir la voirie.

- Les recettes d'investissement s'établissent à **1 517 K€**.

Il n'y a pas eu recours à l'emprunt (à l'exception de 417 000 € correspondant au refinancement de l'emprunt structuré).

Le Conseil Départemental a accordé plusieurs subventions pour un total reçu de 91,6 K€ pour divers travaux (école, terrain de football etc.).

L'Etat a financé une partie des changements d'huisseries à la mairie et rénovation de la mairie (11.9K€) et le PNR (5.9 K€) pour la rénovation des calvaires.

Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2018 de -25 K€
(Solde d'exécution 2017 de -528 K€ auxquels s'ajoutent le résultat de l'exercice +503 K€).
Le solde des restes à réaliser s'établit à 254 K€.

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de l'exercice 2018 serait ainsi excédentaire de 602 K€** (Excédent de fonctionnement 99.5 K€ + Excédent d'investissement 502.5 K€).

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de clôture intégrant les résultats des exercices antérieurs serait ainsi excédentaire de 1 481 K€** (Excédent de fonctionnement 1 506 K€ - déficit d'investissement -25 K€).

L'analyse de l'évolution des masses budgétaires montre que le taux d'épargne brute est stabilisé autour de 19.6% et ce, malgré la forte réduction de DGF constatée ces dernières années.

L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement) mesure la capacité de la collectivité à générer des excédents de fonctionnement disponibles, si besoin est, pour de l'investissement futur.

Les recettes par habitant soit 992.4 € (1 046 €/hab. en 2017) restent toujours largement supérieures aux dépenses par habitant 798 € (894 €/hab. en 2017).

Population 2018 : 4 795 Hab. Population 2017 : 4 779 Habitants. (INSEE au 1/01/18).

L'encours de dette de 4 124 K€ au 31/12/2018 (soit 860 €/par habitant) n'a pas été modifié du fait de la renégociation de l'emprunt structuré. Fin 2018, l'encours de la dette aurait dû être de 3 756 K€.

Informations financières – Ratios CA 2018

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Population (nombre d'habitants)	4 599	4 777	4 763	4 779	4 795
Dépenses réelles fonctionnement /population	893 €	844 €	822 €	819 €	925 €
Produit des impositions directes/population	565 €	558 €	567 €	575 €	580 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 118 €	1 119 €	1 031 €	1 013 €	1 309 €
Dépenses d'équipement brut/population	194 €	195 €	172 €	168 €	534 €
En cours de dette/population (au 31/12/N)	1 184 €	1 000 €	935 €	860 €	858 €
Dotation globale de fonctionnement/population	85,64 €	63,41 €	41,7 €	25,1 €	26 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement en%	46,7%	48%	50,8%	54,1%	47,2%
Dépense de fonct. et remboursement de la dette en capital /recettes réelles de fonctionnement en%	93,7%	92,1%	85%	87,9%	105%
Dépenses d'équipement brut /recettes de fonctionnement en %	11,66%	17,1%	16,7%	16,6%	41%
En cours de la dette /recettes réelles de fonctionnement en %	103,7%	99,4%	90,6%	85%	65,5 %

A côté des ratios d'informations financières, d'autres ratios utilisés par les services des trésoreries et les chambres régionales des comptes permettent d'analyser la santé financière des communes :

- **La capacité de désendettement** (le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée au terme de l'exercice) est de 4,4 ans en 2018. Le seuil d'alerte se situe à partir de 11 années (CRC).
- **Le coefficient d'autofinancement courant** mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette (charges de fonctionnement+ remboursement de la dette/Produits de fonctionnement). Plus le ratio est faible plus la capacité d'investissement est élevée. Pour Verneuil en 2017 ce ratio s'élevait à 87,9% et pour 2018 il est de 88,9%. Lorsque le ratio est supérieur à 100%, la commune doit recourir à de nouveaux emprunts pour financer ses investissements.
- **Ratio de rigidité des charges structurelles** mesure dans la section de fonctionnement le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel + annuité de la dette/Produit de fonctionnement). A plus de 65% le seuil d'alerte est atteint car il n'y a plus de marge de manœuvre si les recettes baissent. A Verneuil en 2018, il est de 55,7% et est donc largement sous le seuil d'alerte (49,1 en 2017).
- **La capacité d'endettement de la ville** (Encours de la dette au 31/12/N /recettes réelles de fonctionnement) est égal à 0,87 année pour 2018 soit à moins des deux tiers du seuil critique retenu par les Chambres régionales des Comptes : 1,45 /an (0.87 en 2017).

Ce ratio permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre.

B. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

Orientations 2019

Compte tenu d'éléments de chiffrage déjà connus à la date du D.O.B., sont proposés, à l'instar de l'an dernier, des projets de Budgets Primitifs présentés avec leurs grands équilibres. La séance du conseil municipal où seront votés le compte administratif et le budget primitif comportera les sommes exactes de chaque chapitre idoine.

La dotation globale de l'Etat ne sera connue qu'en mars 2019 mais devrait être sensiblement identique à celle de 2018.

Les objectifs prioritaires qui sont fixés ou poursuivis :

- Une continuité dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec des charges générales bien identifiées. Un objectif de maîtrise des engagements a été visé à partir de 2013 avec des baisses qui ont été réalisées au fil des ans. En 2019, les chapitres les plus importants, c'est-à-dire les charges générales et salariales n'évolueront pas dans leur programmation et il y aura identité de valeurs.
- Les prévisions de charges de gestion courante pourront être calibrées, à la baisse, pour tenir compte du réalisé 2018.
- La réalisation de projets importants en 2019, additionnés à ceux prévus ou commencés en 2018, vont mobiliser des lignes de crédits importants et pourront clôturer, après réalisations, l'ensemble du programme énoncé en 2014 pour la durée du mandat en cours .
Il s'agira d'un budget de consolidation en fonctionnement mais un budget, une fois de plus, très dynamique en investissement.

A noter que le prélèvement dû au titre de la Loi SRU a été gelé pour trois ans par l'Etat pour tenir compte de l'effort important produit par la commune notamment par la construction d'un équipement multifonction allée du marais et qui a permis de libérer du foncier pour la construction des 40 logements de la CDC Habitat.

Pour information, à partir de cette année, une taxe sur l'incinération des déchets ménagers a été instituée par la ville de Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte es qualité de ville limitrophe en percevra 10% du montant annuel. Cette taxe est assise sur le tonnage multiplié par 1,5€/T et ne devrait, pour la première fois n'être versée à la commune qu'à la fin de 2019 ou au début de 2020 (environ 26 K€).

En fonctionnement

Les recettes de fonctionnement :

En tenant compte de l'augmentation des bases locatives foncières 2019 (+2,2%) et sans augmentation des taux, le produit 2019 des 3 taxes peut être estimé à **2 800 K€**. Toutefois, le nouveau dispositif d'abattements à venir, calculés sur les valeurs 2017, nécessite une grande prudence d'estimation pour les montants réels qui seront versés à la commune.

Il est toujours utile de rappeler que la taxe d'habitation est affectée, par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 1980, d'un abattement général à la base de 15%, pour charges de famille de 10% pour 2 personnes, de 15% à partir de la troisième personne.

La taxe d'habitation pour logements vacants, qui s'applique depuis 2014 suite à la Loi « Duflo » et son institution par délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2013, représente environ 110 K€ de bases fiscales et génère une recette fiscale estimée à 13 K€. Il n'est toujours pas précisé l'avenir de cette taxe dans la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

Au niveau des charges de personnel, il est constaté une légère baisse du nombre global d'ETP (fin des emplois aidés et rationalisation des emplois contractuels) soit 52 ETP fin 2018. 64 postes sont pourvus au 1/01/2019 dont 43 agents titulaires, 2 CUI, 2 CDI et 17 contrats à durée déterminée.

La commune dispose de 10,85 agents ETP pour 1 000 habitants alors que la moyenne nationale de la strate est de 13,2 agents ETP pour 1 000 habitants.

Le taux d'emploi 2018 des personnes handicapées est de 6,94% alors que le taux légal est de 6 %.

Pour mémoire :

Le produit total des 3 taxes (FB, FNB, TH) était :

- Avec 0% de hausse des taxes locales, il était de **2 742 K€ au CA 2017**
- Avec 0% de hausse des taxes locales, il est de **2 781 K€ au CA 2018**

Venant en compensation de la perte du produit TP, l'allocation de compensation versée par la CCPOH s'est établie en 2017 à 1 242 K€, versés par douzièmes. Malgré la progression des recettes liées à la Contribution Economique Territoriale à la CCPOH, son montant n'a pas évolué. Pour 2018, il a été réduit de 20 K€ du fait du transfert de la compétence de promotion du tourisme à la Communauté de Communes (10 K€ pour 2017 et 2018). Pour 2019, et les années suivantes sauf nouveau transfert de compétences, il sera de 1 232 K€.

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat est estimée à **70 K€** (78 K€ au CA 2018). Pour mémoire, son montant était de 430 K€ en 2013.

Les autres produits constitués des atténuations de charges, produits des services, des dotations et participations, des produits de gestion courante et exceptionnels peuvent être évalués à **542 K€**.

Au total, en maintenant le niveau de fiscalité actuel et les tarifs 2019, l'ensemble des recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, devrait s'établir à environ **4 694 K€**.

En y ajoutant l'excédent de fonctionnement reporté, soit 1 506 K€, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent au total à **6 200 K€** soit identique au BP 2017.

<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)</i>	<i>6 200</i>
Résultat de fonctionnement reporté	1 506
Fiscalité directe	2 800
Allocation de compensation CCPOH	1 232
Autres impôts et taxes	116
Dotation Globale de Fonctionnement	70
Autres dotations et compensations	135
Produit des services et domaines	205
Produits financiers	0
Atténuation de charges	22
Produits de gestion courante	110
produits exceptionnels	4

L'ensemble des dépenses de fonctionnement estimées sont évaluées à **6 200 K€**, décomposées comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)	6 200
Charges de personnel	2 250
Achats et charges externes	1 300
Opérations d'ordre (dotations amortissements)	263
Charges financières	100
Contingents (indemnités, participation SDIS ...)	350
Subventions versées, comprenant CCAS,)	200
Charges exceptionnelles	4
Atténuations de produits	15
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 718</i>

Le montant total de dépenses présenterait une augmentation de 0,8% par rapport au BP 2018.

En investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement soumises en DOB ne représentent aujourd'hui qu'une estimation puisqu'il s'agit d'une orientation et non d'une décision.

Exit les Restes à Réaliser de 2018 (126,8 K€), les projets d'investissement 2019 se répartiraient comme suit :

Projet de Dépenses nouvelles 2019		RAR 2018
Op. 100 - Acquisition terrains-immeubles	20 K€	
Op. 101 - Equipement administratif, culturel et sportifs	12,5 K€	
Op. 102 - Equipement en moyens techniques	10 K€	
Op. 103 - Equipement scolaire, restauration scolaire	11 K€	
Op. 104 - Interventions dans divers bâtiments communaux	280 K€	
Op. 106 - Cadre de vie - environnement	25 K€	
Op. 107 - Eclairage public	20 K€	
Op. 108 - Voirie - assainissement pluvial	280 K€	
Op. 125 - Création cabinet médical	150 K€	
Op.128 - Aménagement de l'intersection avec la rue de l'Egalité	911 K€	
Op.129 - Réhabilitation bâtiment communal - Cœur de Bourg 1	921 K€	
Op. 131 - Réhabilitation du manoir Salomon de Brosse	16 K€	
Op. 132 - Création parc intergénérationnel rue de l'égalité	140 K€	
Total	2 873,2 K€	126,8 K€

Sont prévus, notamment :

- Réhabilitation d'une longère de l'ex-ferme du centre bourg (921 K€)
- Aménagement d'une voirie entre la rue de l'Égalité et la salle des fêtes (911 K€)
- Extension de cabinet médical rue Victor Hugo (150 K€)
- Réfection de la toiture de l'école Jean de la Fontaine (150 K€)
- Réfection des trottoirs (150 K€)
- Aménagement d'un parc intergénérationnel (140 K€)
- Réhabilitation de la cavée Lerambert (130 K€)
- Travaux au 3 rue Calmette (100 K€)
- Mise en conformité électrique des bâtiments communaux (40 K€)
- Création d'un auvent aux ateliers (41 K€)
- Aménagement parking à la mairie (40 K€)
- Pose d'ampoules LED pour l'éclairage public (20 K€)
- Réfection du paratonnerre de l'église (20 K€)
- Travaux cimetière (20 K€)
- Etudes réhabilitation manoir Salomon de Brosse (16 K€)
- Dispositif désenfumage salle des fêtes (15 K€)
- Réfection de sols de classes dans les écoles (15 K€)
- Remplacement matériel informatique (6.5K€)
- Protections et barrières au gymnase (6 K€)
- Changement lave-vaisselle cantine Calmette (6 K€)

Il faut ajouter à ces dépenses d'équipement :

- Le remboursement du capital de la dette (431 K€) et le résultat reporté (25,2 K€) et soustraire le solde d'investissement reporté en recette (R001), soit un montant total de **3 560 K€**.

Les recettes d'investissement

Pour mémoire, en 2018, la commune est sortie de la zone d'éligibilité pour l'octroi de la DETR. 2019 verra la comptabilisation d'un nouveau calcul permettant de déterminer si le potentiel financier de la commune est inférieur ou supérieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen national.

Pour ce qui concerne les subventions du Département, le taux retenu pour les projets éligibles et validés est de 27% du montant HT.

La fédération de football a attribué, en janvier 2019, une subvention de 35 K€ pour la construction du stade de football en gazon synthétique.

La section investissement serait équilibrée par :

-	Taxe aménagement et subventions	71 K€
-	les recettes issues du FCTVA	174,7 K€
-	Le produit des cessions	750 K€
-	L'emprunt	100 K€
-	les immobilisations et amortissements	263 K€
-	les recettes d'investissement reportées	380,4 K€
-	les opérations patrimoniales	102,9 K€

Sous-total **1 842 K€**

- le virement de la section de fonctionnement 1 718 K€

TOTAL : 3 560 K€

C - CONCLUSION

En 2018, la commune de Verneuil-en-Halatte présente, de nouveau, des résultats très satisfaisants sans avoir augmenté les taxes locales grâce à une très grande rigueur de pilotage budgétaire et une recherche constante de recettes externes. Le taux d'épargne brute reste élevé autour de 20%.

Ce budget aura été marqué par la disparition du seul emprunt structuré de la commune, d'importantes opérations de cessions et un haut niveau d'immobilisations.

En fonctionnement, comme l'an dernier, un effort de gestion important a encore été réalisé notamment sur les charges générales malgré de nombreux facteurs exogènes d'augmentation.

Ainsi, le budget primitif 2019 proposé n'évoluerait que faiblement par rapport au budget 2018 (+0,8%) soit 6 200 K€ contre 6 150 K€ en 2018.

La commune s'associe, chaque fois que c'est possible, aux groupements de commandes mis en place par la Communauté de communes afin d'obtenir le meilleur service proposé au prix le plus avantageux possible (contrôles techniques et de l'air...) ou sont issus de marchés passés par les groupements de collectivités comme le syndicat d'énergie de l'Oise (fournitures de gaz et d'électricité).

La commune est exonérée pour trois ans de la pénalité liée au déficit de logements sociaux en 2019 (Loi SRU) en raison des efforts produits pour favoriser la construction de ces types de logements.

En outre, elle est désormais éligible à la TVA sur les locations de salles.

L'année 2019, en investissement, devrait être celle de la réalisation et de la mise en chantier de deux projets très importants (réhabilitation de la longère et aménagement d'une voirie (liée au projet CDC Habitat).

Pour 2019, la municipalité, comme elle l'a annoncée précédemment, est toujours soucieuse de ne pas alourdir les charges pesant déjà fortement sur les ménages.

Il sera donc proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale et de ne pas faire évoluer, ou très modérément, les tarifs des services pour les vernoliens.

La Commission des affaires financières du 13 février 2019 à donner un avis favorable sur le présent Rapport d'orientations budgétaires 2019.

INFORMATIONS

Christian MASSAUX informe qu'il y aura une réunion publique le lundi 18 mars à 19 heures à la salle des fêtes.

Christian MASSAUX informe que le prochain conseil devrait avoir lieu le 3 avril.

Christian MASSAUX informe que les travaux de la longère ont démarrés. Il y a des rendez-vous de chantier pour les travaux tous les mercredis.

Christian MASSAUX informe que le mardi 26 février aura lieu l'inauguration des tableaux plans informatiques en présence de la présidente du conseil départemental et le directeur départemental de l'éducation nationale.

Philippe KELLNER informe que l'on renouvelle l'opération des hauts de France propre. On va inciter également les associations à participer à cette journée, en particulier le nettoyage tout aux alentours des locaux utilisés, aussi bien le gymnase que l'aire de tennis, etc... Pas simplement les vernoliens en tant qu'habitant mais aussi les pratiquants qui peuvent être parfois en dehors de la ville, ce sera les 23 et 24 mars. Sur 2 matinées, de 9 heures à 11 heures le samedi.

Philippe KELLNER dit que certains ont dû voir qu'à l'étang du moulin d'en haut l'arbre a été coupé. Il devenait dangereux en particulier pour les véhicules car il était au-dessus de la chaussée, des fois des branches tombaient et le grillage était abîmé. Cela donne une belle vue de l'étang et on va remettre d'autres arbres.

Philippe KELLNER dit que l'on a commencé à restaurer le sentier de la biodiversité, en particulier aux deux tiers et il reste la partie la plus dangereuse qui sera faite au fur et à mesure de façon à ce qu'il soit praticable pour tous.

The image displays a series of six presentation slides for the City of Arneuil-en-Alatte, arranged in a 3x2 grid. Each slide features the city's logo, which consists of a stylized green leaf and a red and white striped shield.

- Slide 1 (Top Left):** Titled "RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019". It includes the city logo and a small shield icon.
- Slide 2 (Top Right):** Titled "PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES". Subtext includes "Synthèse exercice 2018", "Résultats financiers estimés", and "Orientations budgétaires 2019".
- Slide 3 (Middle Left):** Titled "Rapport d'Orientations Budgétaires 2019". Subtext includes "Partie 1" and "Quelques réalisations 2018".
- Slide 4 (Middle Right):** Titled "Le patrimoine". Subtext includes "Réfections des trottoirs au Vert Village et rue Calmette". It features three photographs: one of a sidewalk on "Allée François Villon", one of a sidewalk on "rue du muguet", and one of a worker on a wheelbarrow.
- Slide 5 (Bottom Left):** Titled "Le patrimoine". Subtext includes "Aménagement de deux cabinets médicaux 17, rue Victor Hugo". It features four photographs showing the exterior and interior of medical cabinets.
- Slide 6 (Bottom Right):** Titled "Le patrimoine". Subtext includes "Réfection de la Mairie". It features three photographs: one labeled "AVANT" showing the exterior of the town hall, one labeled "Réfection des p..." showing the interior, and one labeled "Dépose de la cheminée" showing a chimney being removed.



Le patrimoine

Création d'un parcours nature dans le parc du château



Rue Président Wilson



La Mare aux Daims



Hôtel d'insectes



Panneaux pédagogiques

7



Réfection des monuments aux morts et pose du banc du souvenir



Place du général Sarrail



8



Le patrimoine

Réfection des calvaires



La rue des Bois



Rue Androuet du cerceau



Rue Calmette

9



Le patrimoine

Construction d'un terrain de football en gazon synthétique



10



Les travaux dans les écoles

Accessibilité



Mise aux normes P.M.R. extérieur.



École maternelle Ferry : Accès au R. dans les classes et installation d'un ascenseur



École maternelle Jean de la Fontaine : Mise aux normes de la porte d'accès.

École élémentaire Calmette : réfection de l'escalier et installations de rambarde

11



Acquisition pose de 6 tableaux numériques Et d'un jeu dans l'école maternelle Ferry



12



Aménagement de deux blocs sanitaires dans l'école élémentaire FERRY



13



Acquisition d'un autocar, d'un camion benne, d'une tondeuse auto portée et d'un véhicule urbain



100% électrique



14



Services Techniques



Réalisation du pont de l'amitié par les Agents du service technique

15



Travaux



Changement de tableaux occultaires et signalisation des fêtes



Réfection du réseau d'eau potable Hameau de la rue des bois



Restauration des vitraux de l'église

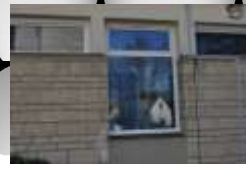
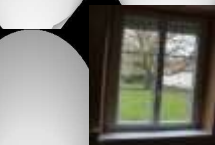
16



Economies d'énergie

Huisseries mairiales

Installation des portes



Huisseries école Calmette

17



Le patrimoine communal a évolué

Vente de deux propriétés sises 44 et 46 rue Calmette à l'OPAC



Vente boucherie Place Sarrail



18



Le patrimoine communal a évolué

Vente d'un terrain lieu-dit Bufosse aux ateliers de Verneuil-en-Halatte



Vente appartement 3 bis rue Victor Hugo



19



Le patrimoine communal a évolué

Vente ex-proprété Finart-Garnier à l'entrée du centre équestre



Achat propriété 3, rue Calmette



20



Quelques autres réalisations 2018

- Remplacement des armoires froides cantine de Villainville
- Installation d'un matériel pour les portiers du centre équestre
- Démolition et reconstruction du bâtiment rue de l'église
- Réfection de 80 bouches d'assainissement
- Consolidation de l'enrochement du talus du chemin de ronde
- Installation d'un vidéoprojecteur à la salle des fêtes
- Achat et pose d'un lave linge et sèche linge professionnel cantine Calmette
- Achat matériel électrique rechargeable pour le matériel de l'espace vert et remplacement du matériel thermique

Accueil de jeunes vernoliens par les services municipaux dans le cadre du dispositif « pass permis citoyen » pour 70h de travail dans les services

Accueil dans les services de jeunes collégiens et lycéens dans le cadre de stages de découverte tout au long de l'année

21



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2018

22



Premières tendances - Résultats 2018 - Fonctionnement

- Les recettes réelles (4 759 K€) ont diminué de 2,2% par rapport au CA 2017 (4 841 K€) (hors résultat reporté, renégociation d'emprunt structuré et cessions)
Le taux de réalisation des recettes totales par rapport au BP 2018 est de 103,3%
- Les dépenses réelles (3 826 K€) sont en baisse de 2,4% par rapport au CA 2017 (3 914 K€)
Le taux de réalisation des dépenses totales par rapport au BP 2018 est de 103,8%
- Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 1 507 K€ et est inférieur de 643 K€ à celui de 2017 (2 150 K€).



PREMIERES TENDANCES - Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

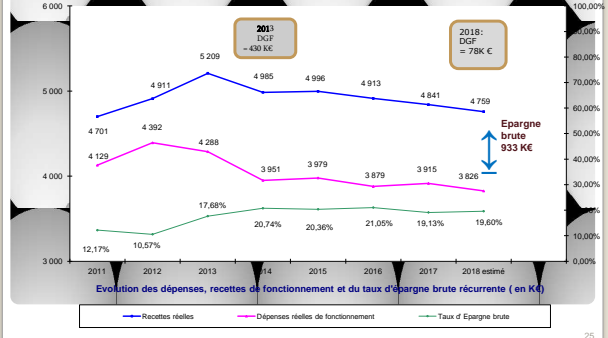
FONCTIONNEMENT	PREVU 2018	CA prév 2018	ÉCART CA 2018/PREVU
Dépenses totales avec virement à la section d'invest	5 330 000	4 689 127	-640 873
Charges à caractère général	1 300 000	1 073 081	-226 919
Charges de personnel	2 250 000	2 096 484	-153 516
Atténuation de produits	81 000	4 383	-76 617
Autres charges	601 489	509 267	-92 222
Charges financières	587 000	553 122	-33 878
Charges exceptionnelles	260 000	200 279	-59 721
Amortissements	250 511	250 511	0
Ecritures d'ordre - cessions			0
Virement à la section d'invest.	820 000		0
Total recettes avec résultat reporté	4 742 840	4 958 705	215 865
Résultat reporté de 2017	1 407 160		
Atténuation de charges	17 000	29 780	12 780
Produits des services	215 840	205 452	-10 388
Impôts et taxes	4 170 000	4 179 958	9 958
Dotations et participations	205 000	213 229	8 229
Produits de gestion courante	130 000	119 667	-10 333
Produits exceptionnels	4 000	40 377	36 377
Produits financiers	975	10	-965
Ecritures d'ordre	990	170 033	169 043
Résultat sans report ni cessions 2018		269 578	

Les dépenses réalisées sont inférieures de 640 K€ sans compter les opérations immobilières et le refinancement de la dette

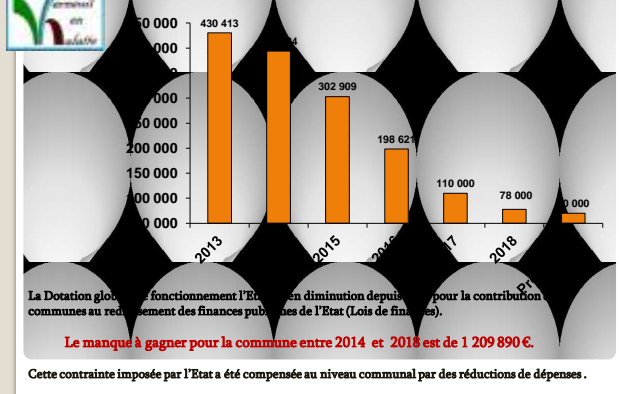
Les recettes réalisées sont supérieures de 216 K€ par rapport aux prévisions



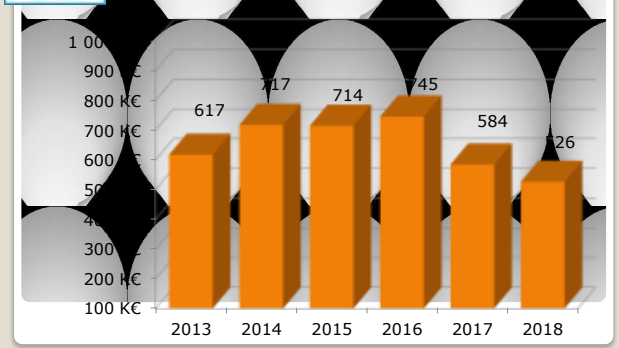
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement



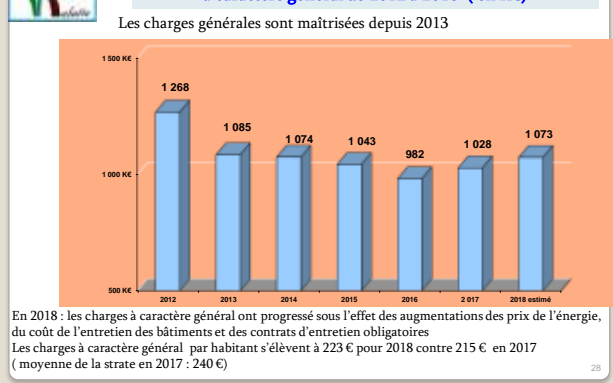
EVOLUTION DE LA D.G.F. 2013 à 2019



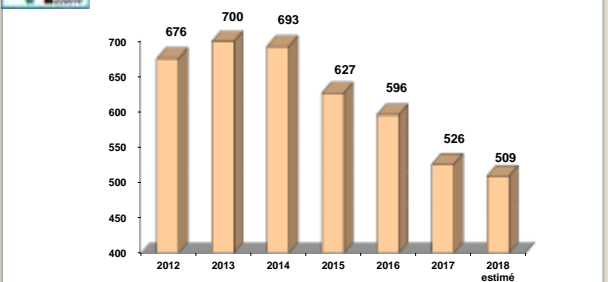
Autofinancement net = épargne brute - remboursement du capital de la dette



PREMIERES TENDANCES 2018 - Evolution des charges à caractère général de 2012 à 2018 (en K€)



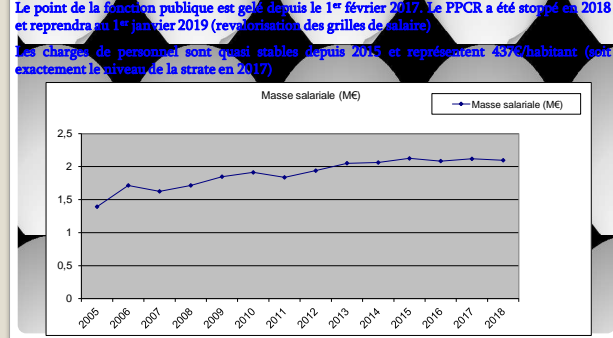
Evolution des charges de gestion courante 2012 à 2018 (en K€)

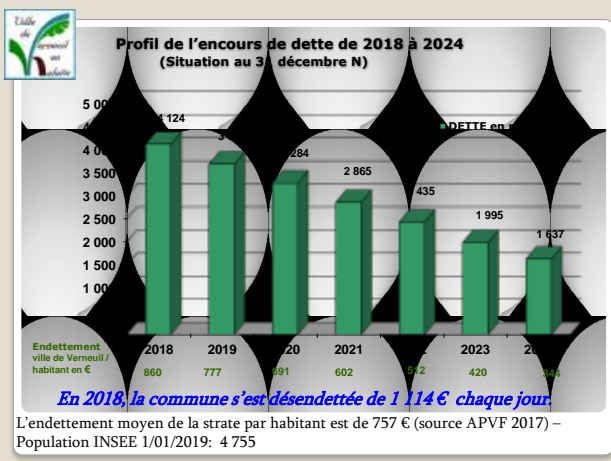
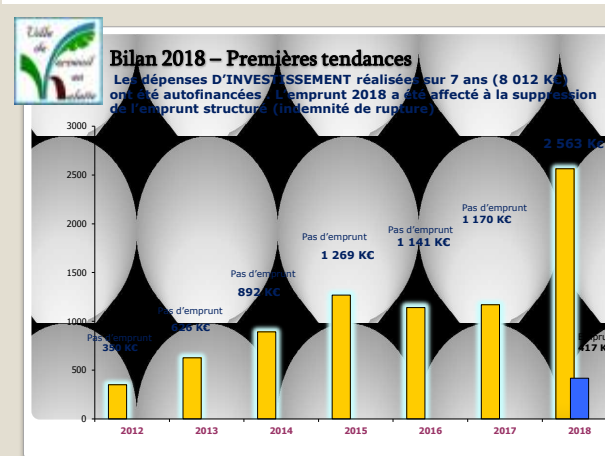
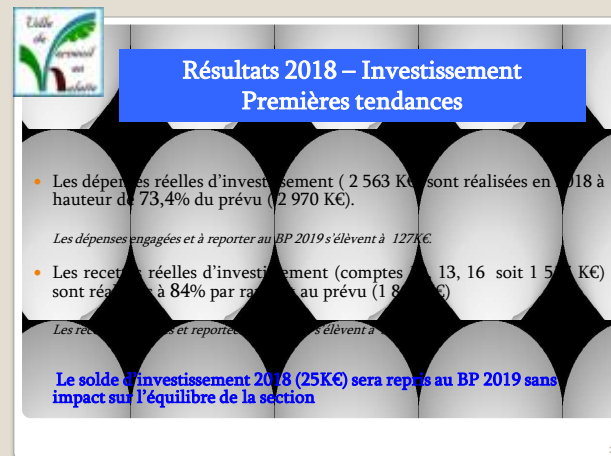
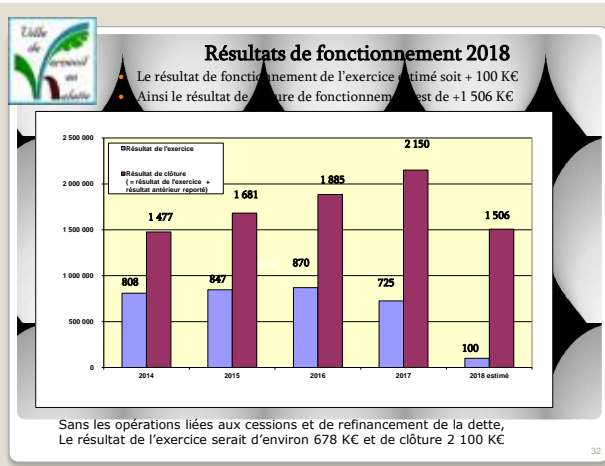
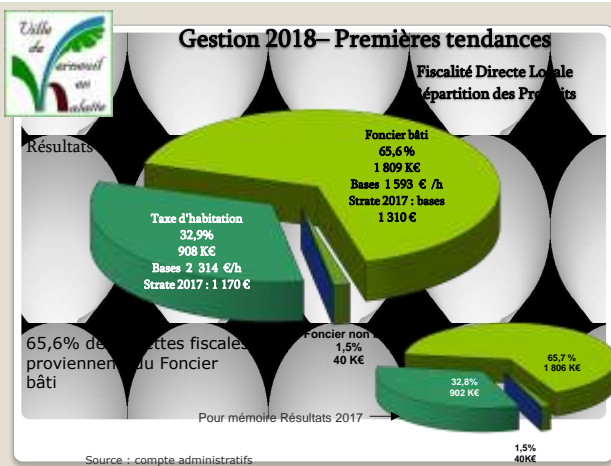


Les charges de gestion courante sont inférieures au niveau de 2017 (baisse subvention CCAS et admissions en non valeur) malgré l'évolution de certaines charges incompressibles à l'exemple du service d'incendie qui augmente chaque année (246 K€ pour 2018 et 252 K€ pour 2019)



Evolution des charges de personnel 2005 à 2018 (en milliers d'euros)

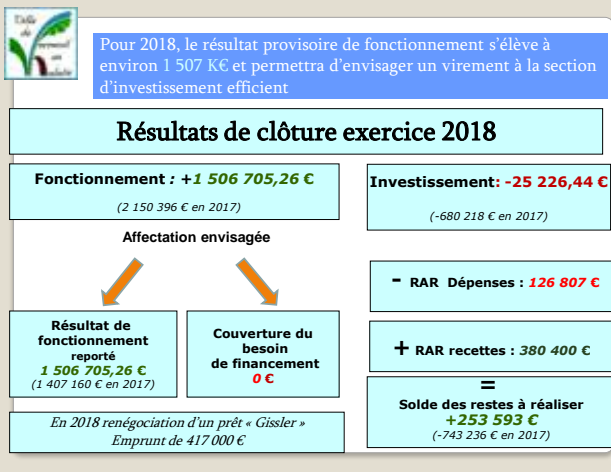




Analyses - Exercice 2018

- > **Le ratio « capacité de désendettement »** (Encours de la dette / Epargne brute) est particulièrement favorable. Cet indicateur permet de constater qu'il faudrait environ **4,4 années** à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette alors que le seuil critique se situe à 11 années.
- > **La capacité d'endettement** de la ville (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) est égale à **0,86 année pour 2018** soit à moins des deux tiers du seuil critique retenu par les Chambres Régionales des Comptes : 1,45 an (0,85 en 2017).
- > **Le coefficient d'autofinancement courant** mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette (charges de fonctionnement+remboursement de la dette/Produits de fonctionnement). Plus le ratio est faible plus la capacité d'investissement est élevée. Pour Verneuil en 2018, il est de **88,9%**. Le seuil d'alerte se situe au dessus de 100%.
- > **Ratio de rigidité des charges structurelles** mesure dans la section de fonctionnement le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel + annuité de la dette/Produit de fonctionnement). A plus de 65%, le seuil d'alerte est atteint car il n'y a plus de marge de manœuvre si les recettes baissent. A Verneuil en 2018, il est de **55,7%** et est donc favorable.

En conclusion la structure financière de la ville est saine, la ville dispose de marges de manœuvre et peut envisager la construction du BP 2019 dans de bonnes conditions.



3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le contexte économique



CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Dans le monde

La croissance mondiale recule. Selon les dernières prévisions de l'OCDE, elle devrait atteindre +2,9% en 2019, contre plus de 3% en 2018. Les prévisions de croissance des entreprises sont malmenées par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, les conséquences du brexit, l'instabilité politique et la volatilité des marchés financiers.

Zone Euro : la reprise s'essouffle

Après avoir prévu une croissance de +2%, la BCE prévoit désormais +1,7% du PIB pour les 19 pays ayant adopté la monnaie unique. L'inflation devrait s'établir autour de 1,6% en 2019. Les taux d'intérêt restent faibles au moins jusqu'à l'été 2019.

Note de conjoncture INSEE et OCDE

39



CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Pour la France, une croissance qui ralentit

Hypothèse du gouvernement de 1,6% pour la croissance en 2019 après 1,5% en 2018

Une légère hausse du chômage, qui atteindra 8,1% des actifs en 2019, contre 8,0% en 2018

Retour progressif de l'inflation vers 1,6%

Retour des prix de l'énergie depuis janvier suite aux augmentations des taxes sur les produits pétroliers. Le gouvernement a annoncé un gel de ces taxes. Après une moyenne de 1,45% en 2018, les taux d'emprunt ne devraient pas dépasser +2% en 2019.

Selon l'OPCE, les réformes engagées, notamment après la crise des gilets jaunes, augmenteront le pouvoir d'achat des ménages ayant les plus bas revenus en 2019 (selon l'Insee de 1,6%).

Le retour du déficit public sous le seuil des 3% du PIB ne sera pas réalisé et est prévu à 3,2%.

La dette cumulée de l'Etat a atteint 2 349 milliards fin 2018, ce qui représente 99% du PIB. Elle était de 1 600 milliards en 2012.

L'Etat continue de s'endetter de 2 700 € chaque seconde

40



Collectivités locales et conjoncture économique pour 2019

Quelques évolutions:

- Augmentation du SMIC de 1,3% brut à 1 711,34 €
 - Baisse de CSG pour les retraités qui perçoivent moins de 2000 €/mois
 - Prime d'activité versée par la CAF pour les bas salaires y compris les fonctionnaires
 - Gel du point de la Fonction publique
 - Remise en œuvre du PPCR (parcours professionnel) à compter du 1^{er} janvier 2019
 - Hausse des tarifs d'assurance
 - DGF sur dépenses financières stabilisée en volume
 - Dégagement de la taxe d'habitation mais sur la base de 2017
 - Heures supplémentaires et exonérations
 - Coût du transfert de la compétence « promotion du tourisme » soit 100 000 €
- ⇒ Progression des bases de fiscalité de +2,2% (IPC 11-18/11-17)

41



4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La construction du budget

42



Préparation du budget 2019 Orientations

La section de fonctionnement

Des charges de fonctionnement sous contrôle

- ↳ Des dépenses de fonctionnement maîtrisées : 6 200 K€ (6 150 K€ en 2018)
- ↳ Des charges générales calibrées et épiées
- ↳ Une masse salariale stabilisée mais toujours contraintes par des facteurs exogènes

Une section d'investissement ambitieuse

- ↳ 2019 : une année de grands travaux (1 000 K€)
- ↳ Un budget primitif élevé : 7 60 K€
- ↳ Des réponses aux besoins (habitants-écoles-médecins-associations-Trottoirs-entretien)

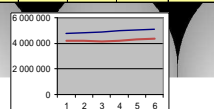
43



Prospective : Hypothèses budgétaires 2019-2024 Evolution du besoin de financement annuel prévisionnel

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
RCP	70 000	70 000	75 000	80 000	85 000	90 000	95 000	100 000
Dotation - Sub	1 85 000	205 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Impôts et taxes	4 120 000	4 146 000	4 189 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000
Produits de services	215 000	205 000	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000
Autres produits	17 000	22 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Produits de gestion	130 000	110 000	120 000	120 000	130 000	135 000	140 000	145 000
Produits exceptionnels	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Recettes de fonctionnement	4 741 840	4 788 448	4 762 000	4 809 000	4 834 000	4 859 000	4 884 000	4 909 000
Masse salariale - stat	2 250 000	2 096 484	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 300 000	2 300 000
Dépenses de fonctionnement	1 300 000	1 075 381	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 350 000	1 350 000
Autres charges	601 488	506 266	550 000	550 000	550 000	600 000	600 000	650 000
Charges financières	174 888	11 451	83 000	74 000	63 000	53 000	43 000	32 000
Dépenses de fonctionnement	4 326 376	3 826 282	4 183 000	4 173 000	4 163 000	4 203 000	4 293 000	4 332 000

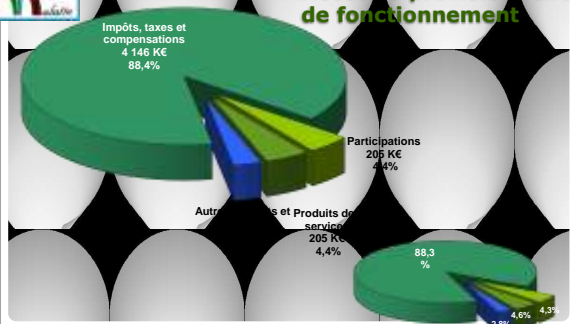
Il n'y aurait pas d'effet ciseaux mais une réduction de l'épargne brute pour les 5 années à venir en raison des faibles dotations de l'Etat mais aussi de l'augmentation des charges.



44



ORIENTATIONS 2019 Recettes prévisionnelles de fonctionnement



Pour mémoire BP 2018

45



Projet de Budget Primitif 2019 Des charges générales maîtrisées

- **Les dépenses de fonctionnement : charges générales (chapitre O11)**

Budget primitif 2018 : 1 300 000 €

Budget réalisé 2018 : 1 073 081 € (82,5%)

Budget proposé 2019 : 1 300 000 € (0%)

Pour mémoire:

Compte Administratif 2017: 1 028 K€

Compte Administratif 2016: 983 K€

46



Les agents communaux

Stabilité prévue pour 2019

Les effectifs au 31 janvier

64 agents au total (2,02 ETP)

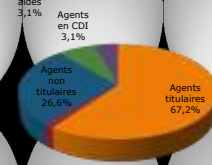
Ils sont répartis comme suit :

- 43 agents titulaires
- 2 agents en contrat aidé
- 2 agents en CDI
- 17 agents non titulaires

La moyenne nationale de la strate est de 13,2 agents ETP pour 1 000/h

Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 6,94% (taux légal = 6% minimum)

Catégories de personnels :

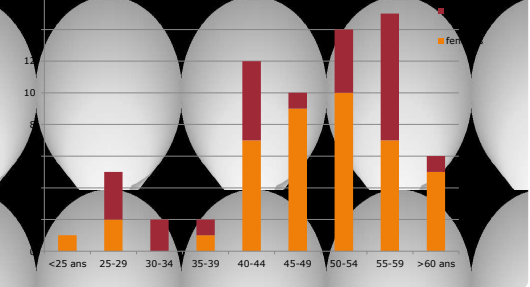


47



Les agents communaux

Pyramide des âges au 31/01/2018



L'âge moyen des agents est de 46 ans
Il y a 42 femmes et 25 hommes
3 agents devraient partir à la retraite entre 2019 et 2020

48



Projet de BP 2019

Charges de personnel

- Les dépenses de fonctionnement : charges de personnel (chapitre 012)

Budget primitif 2018 : 2 250 000 €
Budget réalisé 2018 : 2 096 484 € (93,1%)
Budget proposé 2019 : 2 250 000 € (0%)

Pour mémoire:
CA 2017 : 2 118 K€
CA 2016 : 2 084 K€

Gel du point de la fonction publique depuis le 1er février 2017
Application du PPCR au 1/01/2019 (valorisation des carrières)
Heures supplémentaires défiscalisées en 2019

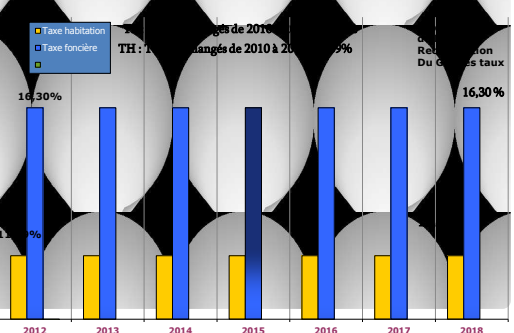
49



Evolution de la fiscalité locale : 0% de 2010 à 2019

Les taux de fiscalité locale sont cristallisés

Evolution des bases en 2018 : +2,2%



50



Projet de budget 2019

Grands équilibres - Fonctionnement

En milliers d'euros

Recettes	BP 2018	CA 2018 estim	BP 2019	Dépenses	BP 2018	CA 2018 estim	BP 2019
Atténuation de charges	17	30	22	Charges générales	1 300	1 073	1 300
Produits des services	216	206	205	Charges de personnel	2 250	2 097	2 250
Impôts et taxes	2 949	2 957	2 915	Atténuation de produits	81	4	15
Dotations subv participat	205	213	205	Autres charges de gestion	601	509	550
Produits de gestion coura	130	120	110	Charges financières	587	555	100
Compensations	1 222	1 222	1 232	Charges exceptionnelles	260	200	4
Recettes réelles fonct.	4 739	4 748	4 689	Dépenses réelles de fonct.	5 079	4 438	4 219
Produits exceptionnels	4	1 533	4	Charges exception. VNC			
Cessions				Amortissements (O42)	251	1 913	263
Ecritures d'ordre		170		Cessions (ordre)			0
Résultat reporté	1 407		1 507	Virement à la section d'inv	820		1 718
TOTAL	6 150	6 451	6 200		6 150	6 352	6 200

Il est proposé un virement à la section d'investissement de 1 718 K€

51



BP 2019 : un budget de fonctionnement sous contrôle

Recettes réelles de fonctionnement :
4 692 K€
(BP 2018 : 4 723 K€)

Dépenses réelles de fonctionnement :
4 219 K€
(BP 2018 : 4 430 K€)

Capacité d'autofinancement brut : 473 K€
(BP 2018 : 293 K€)

Impôts et taxes : 4 146 K€

Participations : 205 K€

Produits des services : 205 K€

Autres produits divers : 136 K€

Masse salariale : 2 250 K€

Charges courantes : 1 869 K€

Charges financières : 100 K€

52



BP 2019 : L'investissement reste à un haut niveau

Prévisions projets d'investissement
2 873 K€

Autofinancement : 2 528 K€

Amortissement 60 K€ Virement net 1 718 K€

Cessions : 750 K€

Recettes d'investissements : 245 K€

Subventions et taxes 71 K€ FCTVA 174 K€

Emprunt 2019 : 100 K€

Résultat d'investissement 2018 reporté : - 25 K€

Solde des RAR résultat déduit 2018 : - 228 K€

Recettes reportées en 2019 : 380 K€

Dépenses reportées en 2019
127 K€

53



PROJET BP 2019- Budget principal

Investissement : vue d'ensemble

SECTION D'INVESTISSEMENT									
Dépenses	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Recettes	BP 2018	CA 2018	BP 2019		
Divers investissements nouveaux et reportés	4 373	2 564	2 873	Subventions	416	109	35		
				Emprunt globalisé	2 335	2 187	100		
				Immobilisations	200	212			
				Taxe d'aménagement	26	57	36		
				FCTVA	204	190	174		
				Produits des cessions	2083	0	750		
Total invest. hors dette	4 373	2 564	2 873	Total recettes réelles d'inv	5264	2 755	1095		
Dépenses d'invest. reportées			0	Recettes d'invest. reportées			381		
Opérations patrimoniales	1 077	1 076	103	Excédent fonction capitalisé (1068)	744	744			
Total dépenses d'investissement	5 450	3 640	3 103	Amortissements	250	1 913	263		
Opérations d'ordre	1	170	1	Opérations patrimoniales	1 077	1 076	103		
Remboursement de la dette	2 177	2 176	431	Virement de la section de fonctionnement			820		1 718
Dotations et fonds divers									
Résultat reporté (DOO1)		528	25						
TOTAL	8 155	5 986	3 560	TOTAL	8 155	6 488	3 560		

Projet de BP 2019 Présentation

54

PROJET BP 2019- Section fonctionnement
BUDGET ANNEE ASSAINISSEMENT
Fonds équilibré

En milliers d'euro

Recettes	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Dépenses	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Produits des services	140	158	141	Charges à caractère général	0	0	0
Dotations subv participation				Charges de personnel	0	0	0
Produits de gestion courante	43	26	25	Autres charges de gestion	6	0	1,0
Recettes réelles de	183	184	166	Charges exceptionnelles	0	0	0
Produits exceptionnels				Dépenses réelles de fonct.	6	0	1
Cessions				Amortissements (O42)	185	185	179
Ecritures d'ordre	8	8	8				
Résultat reporté	0,10		6,5	Résultat reporté			
TOTAL	191	192	180		191	185	180

En dépenses d'exploitation, il n'y a plus que les amortissements qui sont financés par la surtaxe (0,8€/m³) et les nouveaux branchements

- L'ÉVÉNEMENTIEL en 2019**
- Encore beaucoup d'animations
- Récompenses aux associations et maisons fleuries (vendredi 22 février)
 - Bal costumé des enfants (dimanche 24 février)
 - Repas des anciens (dimanche 3 mars)
 - Bal de la Reine (samedi 30 mars)
 - Chasse à l'œuf de Pâques (samedi 20 avril)
 - Brocante (dimanche 28 avril)
 - Le trail du château de Verneuil (dimanche 12 mai)
 - Fête patronale - Jeux de la mairie (samedi 18 au lundi 20 mai)
 - Feu d'artifice et retraite aux flambeaux (samedi 13 juillet)
 - Forum des associations (dimanche 8 septembre)
 - Célébration libération de la commune en 1945 (14-15 septembre)
 - Fête de la bière (samedi 21 septembre)
 - Cyclo-cross Sébastien Minard (samedi 19 octobre)
 - Téléthon (samedi 7 décembre)

- Les projets 2019**
et les engagements pluriannuels d'investissement
- Aménagement d'une voirie entre la rue de l'Égalité et la salle des fêtes (911 K€)
 - Réhabilitation de la longère de l'ex-ferme Van Houtteghem (921 K€)
 - Réfection de la toiture école Jean de la Fontaine (150K€)
 - Cabinet médical rue Victor Hugo (150K€)
 - Réfection de trottoirs (150 K€)
 - Aménagement d'un parc intergénérationnel (140 K€)
 - Réhabilitation de la cavée Leranzbert (130 K€)
 - Travaux d'aménagement 3 rue Calmette (100 K€)
 - Mise en conformité électrique des bâtiments communaux (40 K€)
 - Création d'un auvent aux ateliers (41 K€)

- Les projets 2019 : Investissement (suite)**
- Aménagement d'un parking à la mairie (40 K€)
 - Changement d'ampoules d'éclairage public (20 K€)
 - Réfection du paratonnerre de l'église (20 K€)
 - Travaux dans le cimetière (20 K€)
 - Etude réhabilitation manoir Salomon de Brosse (16 K€)
 - Dispositif de désenfumage salle des fêtes (15 K€)
 - Réfection de sols de classe dans les écoles (15 K€)
 - Remplacement de matériel informatique (6,5 K€)
 - Protections et barrières au gymnase (6 K€)
 - Changement lave-vaisselle et armoires froides des cantines (6 K€)

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, Monsieur le MAIRE remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30

Christian MASSAUX
Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE